

Rapport annuel

2012



Solidaires

Ils roulent trop vite. N'ont pas de limites. Se prennent pour les rois du bitume. Sont sans foi ni loi...

Phénomène jadis marginal, le 2-roues à moteur est devenu, malgré les cris d'orfraie, un phénomène de société. Un mode de transport à part entière. Sa culture, résolument alternative, n'enferme plus ses pratiquants dans une tribu grégaire, imperméable aux autres : 95 % de nos sociétaires circulent régulièrement incognito, en voiture.

Quant à l'entreprise elle-même, née d'une initiative libre, porteuse d'un système collégial, participatif, militant, elle n'en obéit pas moins à des règles strictes. En 2012, malgré la crise et l'agressivité de la concurrence, nous affichons une croissance de notre chiffre d'affaires de 7 % dans un contexte de marché moto en recul de 8,5 %.

La sinistralité de l'exercice de survenance, comparée au précédent exercice, est plutôt satisfaisante, ce qui constitue pour la Fédération Française des Motards en Colère, mouvement d'appartenance de notre mutuelle, un résultat très positif pour asseoir ses actions de défense et de promotion de la pratique du deux et trois roues à moteur, de son intégration dans la circulation routière.

En 2012, nous nous sommes affirmés également dans le domaine de la RSE et avons innové dans nos modes de gestion, dans la prise en charge de la relation avec nos sociétaires et la recherche de nouvelles garanties aux couleurs d'une économie sociale et solidaire. Nous avons rencontré nos sociétaires à plus de 50 reprises au printemps en les réunissant en assemblées régionales, entretenant ainsi une proximité qui consolide notre fonctionnement démocratique et nous permet d'avancer, solidaires, les yeux grands ouverts sur les réalités de la société.

Nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport annuel et vous remercions de sa lecture.

Le Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration



Alain Borie



Christophe Boutinon



Thierry Diller



Philippe Guieu-Faugoux



Bernard Fraysinhes



Cécile Larrouis



Patrick Jacquot



Jean Murat



Antoine Staffelli



Léopold Talou



Éric Tessier



Daniel Machado



Éric Moro

La direction



Patrick Jacquot
Directeur général



Rémi Guibal
Directeur général adjoint



Françoise Valigny
Secrétaire général

Sommaire

7

▶ La Mutuelle en chiffres

II

▶ Rapport de gestion

- ▶ Les éléments de contexte
- ▶ Les perspectives
- ▶ La responsabilité sociale de l'entreprise
- ▶ Les informations en matières de gouvernance

33

▶ Rapports du commissaire aux comptes

- ▶ Rapport général
- ▶ Rapport spécial

37

▶ Annexe 1 - États comptables

43

▶ Annexe 2 - États réglementaires

La Mutuelle en chiffres



7 %

de hausse du chiffre d'affaires

En progression de 5,5 % en 2011, le chiffre d'affaires de la Mutuelle s'inscrit résolument à la hausse en 2012 (+ 7 %) pour atteindre 91,3 M€.



2,6 M€
d'économies

Les dépenses sont maîtrisées et le taux de frais généraux de la Mutuelle baisse sensiblement, de 43,1 % en 2011 à 40,9 % en 2012. En réaction à des résultats commerciaux inférieurs aux prévisions, l'entreprise a réalisé d'importantes économies : 2,6 M€ par rapport au budget.



72 %

de placements éthiques

La Mutuelle progresse dans la sélection de ses placements financiers.



26,1 %

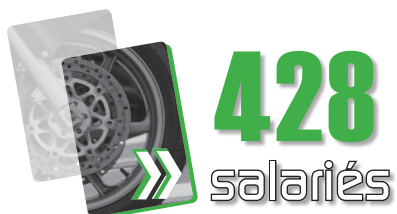
de jeunes conducteurs

La part des motards et scooteristes de moins de 25 ans ne cesse de croître dans les affaires nouvelles. En 2012, 26,1 % des contrats 2 et 3-roues souscrits dans l'année l'ont été par des jeunes conducteurs (24,6 % en 2011).



3,81

Avec une marge de solvabilité de 3,81 à fin 2012, la Mutuelle couvre près de quatre fois son risque. Une progression de près d'un point par rapport à 2011 (2,88).



428

salariés

L'effectif de la Mutuelle reste stable en 2012, avec la priorité donnée à la promotion interne.



100

délégués bénévoles

Sociétaires mandatés par le conseil d'administration, et relais sur le terrain de ses orientations stratégiques, les délégués bénévoles sont répartis dans 58 délégations, dont 15 délégations nomades. En tant que promoteurs de l'ancrage motard de la Mutuelle et qu'ambassadeurs de ses valeurs mutualistes, ils ont auprès des sociétaires une mission d'accueil, de conseil, de conciliation et d'assistance.



53 %

de femmes chez les cadres



2

Trophées de l'Assurance

Patrick Jacquot, PDG de la Mutuelle et Président de GEMA Prévention, reçoit des mains de Gérard Andreck, lauréat 2011, le Trophée de la Personnalité de l'année. Dans la catégorie Relation Client, la Mutuelle des Motards se voit également décerner le Trophée de l'Innovation pour la création de 2-roues Lab', labo de recherche en ligne dédié à la connaissance et la prévention des risques routiers.



300 000

Au 31 décembre, le portefeuille de la Mutuelle rassemble 302 664 contrats, dont 252 533 motos (125 et gros cubes, soit + 2,3 % par rapport à 2011). Les contrats cyclo progressent de leur côté de 28 % (13 629 contrats).

LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

- **LES FAITS MARQUANTS DE L'ENTREPRISE EN 2012**
- **L'ACTIVITÉ ET LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE**
 - La production
 - La gestion des sinistres
 - Les provisions techniques
 - La réassurance
 - Les frais généraux
 - Les frais de recherche et développement
- **LA GESTION FINANCIÈRE**
 - Les résultats des placements financiers
 - Les filiales et participations
 - Le résultat exceptionnel
- **L'AFFECTATION DU RÉSULTAT**
 - Le report à nouveau déficitaire
 - Le résultat
- **LES FONDS PROPRES**
 - Le fonds d'établissement
 - Le fonds de développement
 - Les droits d'adhésion
 - La réserve de capitalisation
- **LA MARGE DE SOLVABILITÉ**
- **LES ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

LES PERSPECTIVES

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

LES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

LES FAITS MARQUANTS DE L'ENTREPRISE EN 2012

● Le contexte

Sur l'année 2012, les concessionnaires enregistrent un recul de 8,5 % des immatriculations neuves (hors cyclomoteurs) qui représente un retard de plus de 15 000 unités par rapport à l'année précédente, déjà peu productive. Par ailleurs, le contexte économique actuel incite avant tout à l'épargne et provoque des effets d'annulation ou de report d'achats non primordiaux.

Le premier segment impacté par cette situation est celui des petites cylindrées touché par l'arrivée des scooters à 3-roues et le développement du marché de l'occasion au détriment du neuf. **Le segment des gros cubes se trouve dans une situation plus favorable.** Néanmoins, malgré le succès incontestable des nouveaux modèles de maxi-scooters et des scooters à 3-roues, ce segment accuse un léger retard par rapport à l'année précédente.

Ces contrastes modifieront clairement la structure du marché et les perspectives d'évolution de ces différents segments. Le marché des petites cylindrées devrait continuer de se tasser.

En termes de volume, les immatriculations de gros cubes ont été deux fois plus importantes que celles des petites cylindrées. L'offre plus fournie sur ce segment des gros cubes, trouve preneurs auprès d'une clientèle moins impactée par la crise économique.

Concernant l'occasion, le marché est nettement plus dynamique même si la majorité des transactions de 2-roues d'occasion se font de particuliers à particuliers. D'ailleurs, les constructeurs n'hésitent plus à développer les transactions de véhicules d'occasion avec leurs réseaux de concessionnaires.

Ainsi, d'après le BIPE (Bureau International de la Prospective Economique), après un recul marqué des ventes de 2-roues en 2012 (11 % de moins), l'année 2013 devrait observer le maintien du marché pour une reprise en 2014.

L'arrivée du nouveau permis moto et la redéfinition « des limites de puissance » ouvrent en outre une porte aux motos neuves de cylindrées intermédiaires et des perspectives de développement pour les constructeurs. Cette évolution importante devrait pour les années à venir stimuler l'arrivée de nouveautés majeures qui redynamiseront le marché du neuf.

La sinistralité routière continue de s'améliorer en 2012 par rapport à l'année précédente. Il est intéressant de noter que ces résultats positifs sont portés par une nette diminution de la sinistralité des conducteurs de 2-roues. En effet, le nombre de conducteurs de 2-roues tués sur les routes est en forte baisse cette année. Selon les dernières estimations provisoires, près de 580 conducteurs de 2-roues seraient morts sur routes les 10 premiers mois de 2012 contre près de 700 en 2011, soit un recul de près de 17 %.

Notre pensée stratégique n'a de cesse de s'interroger sur notre capacité à nous engager sur le marché des deux et trois roues à moteur avec la chance d'y acquérir un avantage concurrentiel durable. Aujourd'hui, appuyée sur son socle militant, la Mutuelle est le seul opérateur assureur 100 % dédié aux 2-3 roues à moteur et à leurs conducteurs.

Forte de sa connaissance du secteur 2RM et de son expérience, **la Mutuelle peut utiliser sa position de leader technique et de spécialiste** pour affirmer sa position d'unique assureur le plus ouvert à la diversité des risques et des conducteurs de 2RM, pour affirmer sa position de militant assureur en ciblant les conducteurs refusés par le marché ou acceptés sous conditions, pour affirmer sa position d'indicateur au marché en faisant de l'amélioration du risque 2RM un double enjeu.

Notre démarche stratégique s'est fondée sur l'innovation, en visant à aligner les capacités distinctives de notre entreprise, sa manière d'approcher les prospects motards et scootéristes et la discipline qu'elle s'impose de toujours limiter sa proposition contractuelle aux produits et services appropriés au besoin.

Cette stratégie porte ses fruits. Nous sommes interpellés par le marché, par des acteurs de plus en plus nombreux, ce qui nous autorise à nous engager toujours plus loin, malgré la forte concurrence qui règne sur notre marché.

L'ensemble des moyens dont nous disposons a contribué à une croissance plus rapide du chiffre d'affaires que celle des frais généraux. Les projets en cours et à moyen terme, tels que la modernisation de notre système d'information, la gestion électronique des documents, la clarification de l'organisation opérationnelle et l'accompagnement RH des équipes, l'amélioration de nos processus, sont autant de moyens permettant d'obtenir la croissance et les résultats techniques, pour atteindre la performance économique indispensable à notre pérennité.

Dans le cadre de sa stratégie Marketing, la Mutuelle a identifié plusieurs univers de besoins dans lesquels chaque conducteur de 2RM doit pouvoir se retrouver. La fréquence d'utilisation, la proportion loisir/nécessité, le type de plaisir recherché, les habitudes de consommation sont quelques-uns des critères qui ont permis de prédéfinir cinq univers : les « Passionnés », les « Utilitaires », les « Néo », les « Spécialistes » et les « Pro ».

Cette prise en compte des modes de vie et des besoins qui en découlent est primordiale pour accroître l'attractivité de notre offre et valoriser notre positionnement. En effet, la qualité du produit est devenue un pré-requis et le rapport bénéfice-prix est au cœur des préoccupations du consommateur. La notion de bénéfice client ne peut être déterminée qu'au regard des besoins de ce dernier.

Dans cette optique et pour être au plus près des besoins des motards, 2-roues LAB' a été créé fin 2011 et compte aujourd'hui plus de 3 700 panélistes. Ceux-ci ont massivement participé aux quatre premières enquêtes réalisées sur la sécurité des casques (l'hiver dernier), le vol des 2-roues (au printemps), la circulation inter files (à la rentrée) et le passager enfant (début 2013), preuve de l'intérêt que suscite ce type de démarche.

2-roues LAB' n'intéresse d'ailleurs pas que les panélistes puisque plusieurs partenariats ont vu le jour pour les enquêtes réalisées ou à venir (Moto Magazine, l'Officiel du cycle, la FEMA, POLYTECH, IFFSTAR, ADEME).

Les études relatives à 2-roues LAB' ont été également amplement relayées par la presse, Agences (AFP, AP), news (Le Point, Nouvel OB'S), quotidiens nationaux (La Croix, le Figaro) et régionaux (Midi Libre, Berry Républicain, le Populaire du Centre), sites spécialisés (Auto actu, L'Argus, BOURSORAMA, News assurance, Scooter info), radios (RTL, Europe 1, France Info), presse et web 2-roues (Moto Magazine, Moto Journal, Repaire des Motards, Moto-net, Planète 125). Certains magazines appelant même leurs lecteurs à s'inscrire pour « contribuer à une meilleure connaissance du 2-roues ». Le journal City Z va même plus loin en indiquant « on pourrait même imaginer que cette collecte d'informations auprès des utilisateurs eux-mêmes servira de base à la Sécurité Routière et au législateur ».

Le laboratoire de recherche en ligne 2-roues LAB' a d'ailleurs été récompensé le 4 octobre, en recevant, parmi 141 dossiers en lice, le Trophée de l'Assurance 2012 dans la catégorie Innovation Relation Client.

L'année sociale, en termes d'effectifs, c'est à fin décembre 428 salariés (288 au siège et 140 en région) dont 137 cadres, une moyenne d'âge de 40,5 ans. Les femmes représentent 61 % de l'effectif global. 68 % des collaborateurs de l'entreprise occupent un poste opérationnel.

L'effectif est relativement stable en 2012 et diminue légèrement de 1,17 % par rapport à 2011, (428 salariés contre 433 fin 2011). Sur l'année, 19 personnes ont été embauchées. La mobilité interne se poursuit puisque 14 collaborateurs en ont bénéficié en 2012.

Les cadres représentent 32 % de l'effectif, contre 43,1 % dans le secteur selon l'observatoire des métiers de l'assurance, dont **53 %** de femmes, comme en 2011.

En 2012, **l'engagement formation** est important et l'investissement représente un budget de 200 k€ (hors salaires) pour 3 372 heures de formation. Près d'un collaborateur sur deux a bénéficié d'au moins une action de formation dans l'année.

Le taux d'accès selon le sexe reste conforme à notre accord d'entreprise puisqu'il est de 48 % pour les femmes et 46 % pour les hommes. Quant au taux d'accès des plus de 50 ans, il répond à l'objectif fixé dans le Plan d'Action Séniors. En effet, en s'élevant à 44 %, il est proche du taux d'accès global.

Le plan de formation (1,72 % de la masse salariale, hors salaires, pour une obligation légale minimum de 0,9 %, ramené à 1,5 % par la convention collective nationale des sociétés d'assurances) a été arrêté selon 3 axes, en cohérence avec notre stratégie de développement. Le premier axe identifié comme l'une des priorités de notre politique de formation, représente 47 % du budget et se rapporte au développement de notre culture managériale. L'axe métiers, seconde priorité, représente 28 % des dépenses engagées et correspond au renforcement des compétences métiers, à l'accompagnement nécessaire suite aux évolutions technologiques et des techniques réglementaires. Enfin, les actions de formation liées à nos spécificités et autour de l'affirmation de nos valeurs ont représenté 25 % des dépenses ainsi que le troisième axe du plan de formation. Nous avons notamment déployé un module de formation pour expliquer et transmettre nos spécificités liées à l'économie sociale, dont notre gouvernance. Nous avons également mis en place une action de sensibilisation à la Prévention du Risque Routier destinée à nos collaborateurs pour favoriser la prévention.

Le budget alloué au Droit Individuel à la Formation (DIF) est en augmentation par rapport à 2011. Plus de 30 k€ de dépenses (hors salaires) ont permis de répondre aux demandes de 26 collaborateurs et de financer 452 heures de DIF.

Les actions concernant la diversité et la mixité ont permis de recevoir les salariés seniors pour ceux qui le souhaitent en entretien de gestion de carrière. Une réunion avec la CARSAT sur les droits à la retraite a également été organisée.

Deux salariés handicapés ont été intégrés dans le cadre du programme GEMA Handicap. L'entreprise a également gagné un concours AGEFIPH régional, destiné à favoriser la diversité en entreprise.

En 2012, la Mutuelle des Motards poursuit sa démarche de structuration en créant deux nouvelles directions. La Direction des Opérations, regroupant les métiers du commercial et de l'indemnisation, a pour objectif de favoriser la transversalité entre ces deux activités correspondant à notre cœur de métier pour favoriser un développement harmonieux et conforme à nos valeurs. La Direction des Partenariats nous permettra de développer notre activité commerciale auprès de nouveaux acteurs.

Enfin, la réflexion sur les capacités d'accueil et l'organisation du siège social face au développement continu de la Mutuelle qui avait débuté au sein du Conseil d'administration dès 2009 se poursuit. Pour mémoire, face aux possibilités d'extension limitées du site actuel, aux contraintes et surcoût induits par la disposition des quatre bâtiments, cette démarche a conduit le Conseil à la décision de regrouper les équipes sur un site unique. La recherche d'un lieu susceptible d'accueillir tous les collaborateurs a été lancée avec la volonté de rester sur la commune ou dans sa proche périphérie.

De ce fait, une parcelle a été identifiée et réservée sur la ZAC « Parc de l'aéroport », zone développée par la SERM (Société d'Équipement de la Région Montpellieraine) et labellisée Eco Cité pour sa valorisation et préservation des espaces naturels ainsi que sa maîtrise de la dimension intermodale de la route de la Mer (aéroport/TGV/tramway/bus urbains et interurbain/A9,...). L'Eco Cité deviendra le cœur de l'Agglomération à l'horizon 2020-2030.

En parallèle, les salariés ont multiplié les échanges, que ce soit sous forme de contributions personnelles ou au sein de groupes de travail. C'est ainsi que le projet a été baptisé MUTOPIA et qu'un programme ainsi qu'une charte d'aménagement ont été élaborés afin de lancer le concours promoteurs-architectes.

C'est un pool d'investisseurs de l'Économie Sociale qui financera ce projet. En effet, la présentation des différentes options d'ingénierie de financement ont amené le Conseil d'Administration à retenir celle du locatif pour l'ensemble du projet (terrain et bâtiment). La Mutuelle choisira et conduira ainsi son projet architectural. En devenant locataire de son propre siège, la Mutuelle conserve toute latitude pour investir dans ses projets de développement et répondre aux exigences de Solvabilité II.

C'est le projet architectural d'ALTAREA Cogedim qui a recueilli les meilleurs suffrages, tant auprès du Conseil d'administration qu'auprès des salariés. Le futur bâtiment éco-respectueux, dessiné par l'architecte audois Jacques FERRIER, développera 9 000 m² sur 4 niveaux. De forme circulaire, enveloppé d'une structure bioclimatique diaphane, il offrira des espaces flexibles, un jardin intérieur, une cafétéria et un business center de 900 m².

L'ACTIVITÉ ET PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE

La Mutuelle s'est dotée, conformément aux exigences de la profession reprises dans l'article 14 de l'ordonnance 2008-1278 du 08/12/2008, d'un Comité d'audit, lequel a rendu son rapport au Conseil d'administration en sa séance du 9 février 2013 pour établir le rapport de gestion.

Les principales caractéristiques de la gestion et des résultats obtenus au cours de l'année 2012 sont détaillées ci-après.

● La production

Les sociétaires

Le nombre de sociétaires et le nombre de contrats par sociétaire se présentent de la manière suivante :

	Fin 2010	Fin 2011	Variation 2011/2010	Fin 2012	Variation 2012/2011
Nombre de sociétaires	203 240	216 864	6,7 %	219 713	1,3 %
Contrats par sociétaire	1,37	1,39	- 0,5 %	1,38	1,0 %

Au cours de l'année 2012, le nombre de sociétaires a connu une progression de 1,3 %. Cette progression est en recul par rapport à celle de l'année 2011 qui avait été tirée par un fort développement du canal courtage. Dans le même temps, le nombre de contrats par sociétaire est en augmentation de 1 %.

Les contrats

Par grandes familles de contrats, les variations sont les suivantes :

Contrats en cours	Fin 2010	Fin 2011	Variation 2011/2010	Fin 2012	Variation 2012/2011
Moto	235 139	248 572	5,7 %	252 533	1,6 %
Cyclo	6 712	10 670	59,0 %	13 629	27,7 %
Auto	36 722	36 667	- 0,1 %	36 502	- 0,4 %
Total	278 573	295 909	6,2 %	302 664	2,3 %

Dans un contexte de marché 2012 très difficile avec les effets de la crise économique et de la concurrence toujours très forte, 60 878 affaires nouvelles ont été réalisées par les forces commerciales, soit 15 % de moins qu'en 2011.

Parallèlement, 54 123 résiliations nettes de suspensions et de remises en vigueur ont été enregistrées, soit un taux de résiliation en légère amélioration par rapport à 2011.

Les affaires nouvelles Moto sont en recul de 19 % par rapport à 2011. Elles représentent 76 % de l'activité de souscription de contrats.

La progression du portefeuille Moto est en progression de 1,6 % ce qui, dans le contexte de marché, est très satisfaisant. La proportion des contrats Gros Cubes et 125 cm3 est stable et représente respectivement 77 % et 23 % des contrats Moto en portefeuille.

Grâce au nouveau contrat Urban Scoot, les affaires nouvelles Cyclo ont encore progressé en 2012, permettant à ce portefeuille d'augmenter de 28 %. Le portefeuille Cyclo représente 5 % des contrats en portefeuille.

Le portefeuille Auto reste stable en 2012 et représente 12 % des contrats en portefeuille.

L'évolution du portefeuille tout type de contrats confondus est en augmentation de 2,3 % sur 2012. Cette progression reste soutenue par le développement des portefeuilles de contrats deux roues.

A cette activité s'ajoutent les 3 084 contrats souscrits au travers de notre offre Multirisque Habitation en partenariat avec l'AGPM dont environ 8 % de nos sociétaires sont équipés à fin 2012.

Les cotisations

Les cotisations acquises de l'année 2012 (avec l'acceptation) sont de 91,277 millions d'euros, en augmentation de 7,1 % par rapport à celles de l'exercice précédent.

Elles se répartissent de la façon suivante :

Cotisations	2010 (en k€)	2011 (en k€)	Variation 2011/2010	2012 (en k€)	Variation 2012/2011
Moto	65 127	69 625	6,9 %	74 011	6,3 %
Cyclo	1 664	2 356	41,6 %	3 592	52,5 %
Auto	13 066	12 998	- 0,5 %	13 674	5,2 %
Multirisque habitation	885	221	- 75,0 %	-	- 100 %
Total	80 742	85 200	5,5 %	91 277	7,1 %

Ces chiffres sont la traduction d'une progression des portefeuilles Moto et Cyclo et d'une stabilisation du portefeuille Auto. Hors Multirisque Habitation, le chiffre d'affaires est en progression de 7,4 %. La prime moyenne de l'ensemble des contrats est en augmentation de 3,3 % par rapport à 2011. Cette évolution est liée aux mesures tarifaires 2012 et à l'entrée en portefeuille d'une plus grande proportion d'affaires nouvelles et de contrats souscrits via les canaux de distribution web et courtage, dont les primes moyennes sont supérieures.

La date d'échéance annuelle est fixée au 1er avril. Les cotisations émises sur l'exercice 2012 s'élèvent à 92,634 millions d'euros contre 86,374 millions d'euros en 2011, soit une augmentation des primes émises de 7,3 %.

La gestion des sinistres

Deux indicateurs permettent de suivre et d'évaluer les sinistres. D'une part, la fréquence qui montre le rapport entre le nombre de dossiers sinistres ouverts par contrat et le nombre moyen de contrats souscrits. D'autre part, le rapport sinistres sur cotisations (S/C) qui exprime le rapport entre la charge sinistres et le chiffre d'affaires. Ces éléments sont examinés ci-dessous.

Les fréquences

Les fréquences présentées dans le tableau ci-après correspondent aux fréquences des sinistres par type de contrat toutes garanties confondues.

	Fin 2010	Fin 2011	Variation 2011/2010	Fin 2012	Variation 2012/2011
Moto	5,76 %	5,96 %	3,5 %	5,33 %	- 10,6 %
Cyclo	10,59 %	14,49 %	36,8 %	15,23 %	5,1 %
Auto	20,73 %	18,42 %	- 11,1 %	17,37 %	- 5,7 %

Avec le niveau le plus faible de l'histoire de notre Mutuelle, **la fréquence des sinistres Moto** est en amélioration de presque 11 % en 2012. **La fréquence des sinistres Cyclomoteur**, est en dégradation de 5 %, soit une moindre proportion qu'en 2011 (+ 36,8 %). **La fréquence des sinistres Auto** est en amélioration de 6 % par rapport à 2011.

La charge sinistres nette de réassurance par famille de contrats

Les évaluations des sinistres ont été effectuées conformément aux règles habituelles de prudence.

En milliers d'euros	MOTO	CYCLO	AUTO	MRH	TOTAL
COTISATIONS ACQUISES	74 011	3 592	13 674	-	91 277
SINISTRES ANNÉE DE SURVENANCE 2012					
Montant de la charge	43 446	3 488	8 382	-	55 316
Rapport S/C 2012	59 %	97 %	61 %		61 %
Rapport S/C 2011	65 %	71 %	70 %		66 %
BONIS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS					
Montant des boni (-) mali (+) dégagés	- 5 785	93	- 62		- 5 754
Rapport boni / mali 2012	- 8 %	3 %	0 %		- 6 %
Rapport boni / mali 2011	- 5 %	11 %	- 6 %	- 117 %	- 5 %
CHARGES SINISTRES TOTALES					
Montant de la charge	37 661	3 581	8 320	-	49 562
Rapport S/C 2012	51 %	100 %	61 %		54 %
Rapport S/C 2011	60 %	82 %	64 %	117 %	61 %

a) Charge sinistres - année de survenance 2012

La charge sinistre de l'exercice de survenance 2012, hors frais de gestion et après réassurance, ressort à 60,60 % des cotisations acquises, soit à un niveau :

- très inférieur à celui observé en 2011 (66,02 %) ;
- inférieur à celui prévu au budget (63,69 %).

En 2012, il y a 5 dossiers réassurés (priorité 500 k€) pour un montant total de 9,151 millions d'euros avant réassurance, 4,216 millions d'euros après réassurance (priorité + franchise). En 2011, cette charge gros dossiers nette de réassurance était nettement plus importante (montant : 6,040 millions d'euros pour 9 dossiers).

Les rapports sinistres à cotisations de l'exercice de survenance 2012 sont en **amélioration significative** par rapport à l'année précédente pour la Moto et l'Auto.

La dégradation du rapport sinistre à cotisation Cyclo s'explique par un seul gros dossier.

La sinistralité 2012, meilleure que budgétée, engendre un écart budgétaire favorable de 7,397 millions d'euros qui contribue très largement au bon résultat de l'exercice 2012.

b) Charge sinistres sur exercices antérieurs

Au 31 décembre 2012, les exercices antérieurs dégagent, après réassurance, un boni de 5,760 millions d'euros qui représente 6,31 % des cotisations acquises. Ce pourcentage est supérieur à l'année précédente (4,76 %) ; année marquée par des mali significatifs sur gros dossiers.

L'analyse de ces boni 2012 sur exercices de survenance antérieurs appelle les remarques suivantes :

- Les boni restent globalement (toutes catégories de risques et de taille de dossiers) significatifs en montant et traduisent une évaluation prudente des sinistres telle qu'effectuée au 31 décembre 2011.
- Les gros dossiers réassurés des années de survenance antérieurs à 2012 ressortent globalement en boni de liquidation d'un montant de 6,663 millions d'euros, dont l'intégralité est reversé aux réassureurs. Cette situation est globalement satisfaisante et tranche avec l'exercice 2011 qui avait été marqué par des mali significatifs sur des gros dossiers réassurés.
- Les petits dossiers dégagent des boni de liquidation conformes aux prévisions budgétaires. Seul l'ajustement des provisions sur avances sur recours corporels à annuler, d'un montant de 1,131 million d'euros minore, les boni de liquidation 2012.

c) Provision pour avances sur recours corporels à annuler.

Le solde des avances sur recours (dans le cadre de la procédure Indemnisation Recours Corporels Automatique, IRCA) au 31 décembre 2012, s'élève à 7,898 millions d'euros contre 7,477 millions d'euros au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 421 k€.

Au 31 décembre 2011, ces avances sur recours étaient provisionnées à hauteur 984 k€ soit 13,16 % du montant des avances réalisées pour tenir compte du risque de non recouvrement lié à diverses situations (avance supérieure au forfait, abandons de recours liés à l'application de la convention).

L'exercice 2012 est marqué par une augmentation significative des abandons de recours constatés qui sont passés d'un montant de 1,405 million d'euros en 2011 à 2,233 millions d'euros en 2012. A titre d'exemple le volume des abandons de recours de l'année de survenance 2009, vu fin 2011 était à 15,7 % du montant des recours effectués ; ce même pourcentage de l'exercice 2010, vu à fin 2012 est déjà à 22,2 %, soit 6 points de plus.

Cette évolution du montant des abandons de recours constatés a conduit à affiner le calcul du provisionnement des avances sur recours. Le taux de provision de chaque année de survenance est égal au taux d'abandon de recours constaté au 31 décembre 2012 majoré d'un % d'évolution calculé sur l'examen des tendances du passé. Ainsi, le taux de provisionnement à fin 2012 intègre la dégradation observée au 31 décembre 2012 (sans anticiper une nouvelle dégradation mais sans anticiper non plus une amélioration).

Du fait de cette évolution de méthode de provisionnement, le montant de la provision pour avance sur recours à annuler augmente fortement et passe d'un montant de 984 k€ fin 2011 à 2,460 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une variation de 1,476 million d'euros. Cette variation de provision constitue un élément exceptionnel du compte de résultat 2012 qui impacte l'année de survenance sinistre 2012 (333 k€) mais surtout les exercices de survenance antérieurs à 2012 pour un montant de 1,143 million d'euros. Cet ajustement de provision a donc une incidence importante sur les boni de liquidation de l'exercice 2012.

● Les provisions techniques

La provision pour frais de gestion sinistres

Au 31 décembre 2012, la provision pour frais de gestion sinistres diminue de 91 k€ par rapport au 31 décembre 2011. Elle s'élève à 5,438 millions d'euros et représente 4 % de la provision pour sinistres à payer (stable par rapport à fin 2011).

La provision pour risques en cours

L'exercice de survenance 2011 est marqué par une forte sinistralité avec un rapport sinistres sur cotisations dégradé (85 % vu à fin 2011 et 82 % vu à fin 2012) qui s'explique par l'existence de gros sinistres corporels. Cet exercice de survenance 2011, même associé à un exercice de survenance 2012 satisfaisant (66 % de S/C) entraîne une augmentation mécanique de la provision pour risques en cours. Cette augmentation s'élève au 31 décembre 2012, à 1,372 million d'euros.

Dans ces circonstances exceptionnelles et comme lors de l'arrêtés des comptes 2011, une nouvelle demande de dérogation de calcul a été faite auprès de l'Autorité de contrôle des assurances qui a accepté l'application d'une méthode de calcul basée sur les quatre derniers exercices, en remplacement de la méthode réglementaire basée sur les deux derniers.

Au 31 décembre 2012, la provision constituée s'élève donc à 3,187 millions d'euros contre 2,860 millions d'euros au 31 décembre 2011, soit une dotation sur l'exercice de 327 k€.

La provision pour risques d'exigibilité

Au 31 décembre 2012, les placements mentionnés à l'article R.332-20 se trouvent en situation de plus-value latente nette globale. Dans ce contexte, aucune provision pour risques d'exigibilité n'a été constatée.

● La réassurance

L'architecture de réassurance

Au cours de l'exercice 2012, l'architecture de réassurance, mise en place par la Direction est la suivante :

AMDM - Récap des traités 2012

Traité	Durée	Catégorie	Branches	Priorité	Garantie	Aggregate	Limite de garantie
AGPM AMDM	Du 01/01/12 au 31/12/12	Auto-Moto S/Jacente	Auto toutes catégories RC des particuliers	500 000	500 000	1 900 000	6 000 000
GEMA 8312-02 1 ^{re} tranche	Du 01/01/12 au 31/12/12	Auto-Moto	Auto toutes catégories RC des particuliers RC des entreprises Attentats	1 000 000	3 000 000		
2 ^e tranche	Du 01/01/12 au 31/12/12	Auto-Moto	Auto toutes catégories RC des particuliers RC des entreprises	4 000 000	4 000 000		
3 ^e tranche	Du 01/01/12 au 31/12/12	Auto-Moto	RC auto RC des particuliers RC des entreprises	8 000 000	illimitée (*)		
			Sinistre exceptionnel applicable à l'ensemble des cédantes (GEMA)	100 000 000	250 000 000		
6847-01	Du 01/01/12 au 31/12/12	Auto-Moto	Corporelle Conducteur	350 000	750 000		8 250 000
1274	Du 01/01/12 au 31/12/12	Auto-Moto	Terrorisme Risques petits et moyens	1 244 120	illimitée		

(*) Pour les affaires nouvelles ou mouvementées depuis le 1er juillet 2003 passage d'une garantie illimitée à une limitation à 100 000 000 Euros

RC Auto Corporel : limitée
RC Matériel et immatériel : limitée à 100 000 000 Euros

Les traités GEMA sont des couvertures " multi-cédantes ".

Le plan de réassurance en 2012 a évolué par rapport à 2011 sur les points suivants :

• **Les traités AMDM sous-jacents** : la priorité du traité RC auto, souscrit en commun avec l'AGPM, a été augmentée passant de 460 k€ à 500 k€ et la limite de garantie a été relevée de 5,940 millions d'euros à 6 millions d'euros.

• **Les traités GEMA** : en 2012, l'architecture des traités GEMA est restée inchangée.

Les sinistres importants

Les sinistres les plus importants indemnisés par la Mutuelle sont relatifs à la garantie responsabilité civile corporelle. L'analyse des sinistres « responsabilité civile corporelle » dont le montant est supérieur à 152 k€ des trois derniers exercices de survenance, vue au 31 décembre de chacun d'entre eux, est retracée dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	2010	2011	2012
Nombre de sinistres	14	17	17
Charge sinistres brute	6 557	24 377	12 126
Participation réassureurs	- 50	- 16 094	- 4 935
Charge sinistres nette	6 507	8 283	7 191
Cotisation acquise de l'exercice	80 742	85 200	91 277
S/C brut	8,1 %	28,6 %	13,3 %
S/C net	8,1 %	9,7 %	7,9 %

2012, comme 2011, est un exercice au cours duquel 17 dossiers supérieurs à 152 k€ ont été enregistrés contre 14 à fin 2010. Côté charge sinistres, alors que 2011 était un exercice exceptionnellement élevé en matière de sinistres importants avec un coût moyen brut de ces sinistres multiplié par 3 par rapport à 2010, 2012 est un exercice classique avec un coût moyen brut divisé par 2 par rapport à 2011.

La part des sinistres supérieurs à 152 k€ sur l'exercice de survenance représente, avant réassurance, 13,3 % du chiffre d'affaires alors qu'elle était de 28,6 % pour l'exercice 2011 et de seulement 8,1 % pour l'exercice 2010. Après réassurance, cette part est en 2012 de 7,9 %, contre 9,7 % en 2011 et 8,1 % en 2010.

Le solde de réassurance

Le solde technique des opérations de réassurance (tous traités confondus) sur l'exercice comptable est en faveur des réassureurs de la Mutuelle pour un montant de 9,416 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

• Cotisations cédées	+ 6 621 k€
• Prestations cédées	- 358 k€
• Variation des provisions pour sinistres cédées	+ 3 153 k€
TOTAL	+ 9 416 k€

Soit + 10,3 % des cotisations acquises

● Les frais généraux

Le ratio de frais généraux est un indicateur essentiel de gestion. Calculé à partir des charges par destination, son évolution, après variation des provisions des frais de gestion sinistres, frais d'acquisition à reporter, et après déduction des produits en atténuation (produits correspondant aux remboursements de frais généraux exposés), est la suivante :

Ratio de frais généraux	2010	2011	2012
par rapport aux produits techniques	40,85 %	43,10 %	40,89 %
% frais de gestion sinistres	8,26 %	8,93 %	8,27 %
% frais d'acquisition	19,71 %	19,91 %	18,13 %
% frais d'administration	9,26 %	11,20 %	11,32 %
% autres charges techniques	3,34 %	2,83 %	2,92 %
% frais de gestion des placements	0,28 %	0,23 %	0,25 %

Le ratio de frais généraux diminue sur l'exercice 2012 et passe de 43,1 % à 40,9 %.

Grâce à la mise en œuvre d'un pilotage des dépenses initié par la Direction, les dépenses ont été ajustées en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires constatée en 2012. Ainsi, c'est une économie de 2,661 millions d'euros qui a été réalisée par rapport au budget prévisionnel 2012. Les frais généraux ont augmenté au cours de 2012 de 1,3 % alors que le chiffre d'affaires augmentait dans le même temps de 7 %.

● Les frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement engagés durant l'exercice 2012 ont permis de poursuivre les projets lancés en 2011 concernant la sécurité des motards et les travaux de recherches mathématiques appliquées aux sciences économiques et études actuarielles.

Les frais de ces projets évalués selon la méthode de calcul du Crédit Impôt Recherche (CIR) s'élèvent à 495 k€.

LA GESTION FINANCIÈRE

● Les résultats des placements financiers

Rendement financier

Dans un contexte économique dégradé, la performance financière du portefeuille en 2012 est de 9,06 % pour une performance 2011 de 0,18 %.

Les plus-values latentes du portefeuille de valeurs mobilières qui s'élevaient à 1,538 million d'euros à fin 2011 ont progressé en 2012 passant à 10,502 millions d'euros, soit une augmentation de 8,964 millions d'euros.

Au 31 décembre 2012, le portefeuille de placements financiers est composé de 71 % d'obligation (lignes détenues en direct et OPCVM), 2 % d'OPCVM d'obligation convertible, 1 % de FCPR Infrastructure, 7 % d'OPCVM action, 7 % de comptes rémunérés, 7 % d'OPCVM monétaire et 5 % d'OPCVM monétaire dynamique.

Résultat comptable

En 2012, les placements financiers ont apporté 4,584 millions d'euros de produits financiers qui se décomposent de la manière ci-dessous :

• Revenus (dividendes + coupons)	+ 4 366 k€
• Plus-values réalisées	+ 1 111 k€
• Moins-values réalisées	- 654 k€
• Frais de gestion des placements et charges financières	- 239 k€
TOTAL	+ 4 584 k€

Soit, 5 % des cotisations acquises

Ce résultat comptable des placements financiers est inférieur à celui de l'exercice 2011. En effet, celui-ci était de 5,371 millions d'euros en 2011 et représentait 6,3 % des cotisations acquises.

Les produits financiers sont ventilés en deux parties en fonction de l'origine des fonds placés :

- la première, correspondant au placement des fonds alloués aux **provisions techniques**, contribue au résultat technique pour un montant de 3,485 millions d'euros ;
- la deuxième, qui vient rémunérer les **fonds propres**, contribue au résultat non technique pour un montant de 1,099 million d'euros.

Provisions pour dépréciation

Au 31 décembre 2012, les deux lignes d'OPCVM en moins-value latente ne présentent pas les caractéristiques d'une dépréciation à caractère durable. Dans ce contexte, aucune provision pour dépréciation à caractère durable n'a donc été constatée au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, aucune dépréciation n'est nécessaire sur le portefeuille obligataire.

Évaluation des immeubles

Conformément à la réglementation en vigueur, la Mutuelle a fait réaliser une expertise immobilière quinquennale de l'ensemble de ses immeubles en 2010. La mise à jour annuelle de cette expertise a été réalisée fin 2012.

Au 31 décembre 2012, tous les immeubles sont en plus-values latentes. Ces plus-values s'élèvent à 4,037 millions d'euros, en augmentation de 602 k€.

Délais de paiement

L'ensemble des factures liées à la gestion des dossiers sinistres est réglé au fur et à mesure de leur enregistrement dans l'applicatif métier, sauf celles relatives aux prestataires, qui sont regroupées et réglées en fin de mois, et les cas de litige.

Les factures des frais généraux sont réglées aux fournisseurs à trente jours date de facture, sauf en cas de litige matérialisé par l'absence de bon à payer.

Les filiales et participations

L'ensemble des filiales et des participations de la Mutuelle est récapitulé dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	Capital	Réserve et report à nouveau	Quote-part capital détenu	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos
				Brute	Nette			
Filiales :								
SASU LCDM	40	-	100%	40	40	-	760	14
SARL Les Éditions de la FFMC	32	252	50%	2	2	-	6 272	130
Participations de 20 % à 50 % : Néant								
Participation de 10 % à 20 % : Néant								
Participation de 5 % à 10 % : Néant								
Participation inférieure à 5 %								
SCI GEMA	2	-	2,0 %	30	30	23	227	97
SOCRAM	70 000	91 347	0,7 %	710	710		99 918	7 030
ALTIMA ASSURANCE	26 965	- 1 883	0,8 %	457	68		20 410	- 839
ALTIMA COURTAGE	1 100	- 966	0,0 %	4	-		4 777	1 093
MATMUT Protection Juridique	7 500	8 847	0,5 %	38	38		34 324	4 627
IMA	30 764	19 135	0,5 %	244	244		-	526
IMA GIE	3 547	338	0,1 %	4	4		343 159	-
OFI Partenaires	10 000	819	1,5 %	179	179		75	585
Total des titres de participations				1 708	1 315			

Les informations financières sont celles de l'exercice 2011, sauf pour la société LCDM pour laquelle ce sont celles de l'exercice 2012.

Le montant des participations est stable sur l'exercice 2012.

La ligne ALTIMA ASSURANCE a fait l'objet d'un complément de provision pour 85 k€. La liquidation définitive de la structure Le Monde Initiatives a conduit à sortir définitivement cette ligne de notre portefeuille et à reprendre la provision pour dépréciation totale qui y était associée.

SAS Le Courtier du Motard

La Mutuelle a créé le 1^{er} septembre 2009 « Le Courtier Du Motard » (LCDM), société de courtage 100 % captive AMDM dont la forme juridique est une SASU au capital de 40 k€. Cette structure juridique constitue un canal de distribution complémentaire de notre offre de contrats 2-roues à moteur. La clôture de son 1^{er} exercice est intervenue au 31 décembre 2010. Cette structure fait l'objet d'une intégration fiscale avec la Mutuelle.

L'évolution des éléments principaux des comptes de la SASU Le Courtier du Motard au cours des trois derniers exercices comptables est la suivante :

En milliers d'euros	2010	2011	2012
SASU Le Courtier du Motard			
Capitaux propres	40	34	40
Chiffre d'affaires	55	656	760
Résultat	- 6	6	14

L'activité de cette structure a poursuivi son développement en 2012 et son chiffre d'affaires a progressé de 16 %. La situation économique excédentaire du courtier a permis de procéder, conformément à la convention d'abandon de créance mis en place en 2010, à la constatation d'une créance au profit de la Mutuelle pour un montant de 112 k€. A l'issue de ce premier remboursement, le solde de l'abandon de créance est de 143 k€.

A la fin de cette opération, l'exercice 2012 se clôture sur un excédent de 14 k€.

SARL Les Éditions de la FFMC

L'évolution des éléments principaux des comptes de la filiale SARL Les Éditions de la FFMC au cours des trois derniers exercices comptables connus à ce jour est la suivante :

En milliers d'euros	2009	2010	2011
SARL Les Éditions de la FFMC			
Capitaux propres	166	214	284
Chiffre d'affaires	6 151	6 146	6 272
Résultat	49	69	130

L'exercice 2011 de la SARL Les Éditions de la FFMC s'est clôturé sur une progression du chiffre d'affaires de 2 % et sur un résultat excédentaire de 130 k€.

Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel laisse apparaître une charge significative de 1 900 k€. Cette charge correspond principalement à :

- des variations des provisions pour risques relatifs à plusieurs litiges prud'homaux actuellement en cours pour 363 k€.
- une provision pour risque constituée suite à une proposition de redressement des Services Fiscaux portant sur le taux de taxe convention d'assurance sur la garantie équipement d'un montant de 1,595 million d'euros. Le risque (passage d'une TCA de 9 % à 18 %) a été provisionné à 100 % , bien qu'une contestation de ce redressement soit en cours.

Les impôts

Les différents crédits d'impôts obtenus par la Mutuelle au titre de l'exercice 2011 et comptabilisés en 2012 s'élèvent à 234 k€.

Depuis le 1^{er} janvier 1994, la Mutuelle des Motards relève du régime de droit commun (article 206-1 du CGI) et les excédents sont ainsi soumis à l'impôt sur les sociétés.

Le résultat comptable, avant impôt sur les sociétés, est un excédent de 613 k€. Après imputation des différentes déductions et réintégrations, le résultat fiscal de l'exercice 2012 est excédentaire de 2,787 millions d'euros.

Les déficits fiscaux restant à reporter au titre de l'exercice 2011 sont de 9,526 millions d'euros et s'imputent à hauteur de 1,904 million d'euros sur le résultat fiscal de l'exercice. Le résultat fiscal imposable ressort alors à 893 k€.

Le montant de l'impôt sur les sociétés est donc de 304 k€.

Au 31 décembre 2012, le montant des déficits fiscaux reportables sur les prochains exercices s'élève à 7,622 millions d'euros.

La provision pour dépréciation des titres de participation au 31 décembre 2012 s'élève à 393 k€. Elle représente un déficit fiscal imputable sur les bénéfices réalisés dans le cadre du régime des plus et moins-values à long terme.

L'AFFECTION DU RÉSULTAT

● Le report à nouveau déficitaire

Au 31 décembre 2012, le report à nouveau déficitaire s'élève à 6,026 millions d'euros correspondant au résultat déficitaire de l'exercice 2011.

● Le résultat

L'exercice 2012 se clôture donc sur un excédent de 310 k€ qui pourra être affecté en totalité au report à nouveau déficitaire, suivant proposition de résolution du Conseil d'Administration soumise à l'adoption de l'Assemblée Générale.

LES FONDS PROPRES

● Le fonds d'établissement

L'article R334-7 du code des assurances prévoit que le montant du fonds d'établissement doit être égal au tiers de l'exigence minimale de la marge de solvabilité.

L'Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2006 avait approuvé l'augmentation du fonds d'établissement à 10 millions d'euros par prélèvement de 7 millions d'euros sur le fonds de développement.

Au 31 décembre 2012, l'exigence minimale de la marge de solvabilité étant de 13,671 millions d'euros, le montant minimum du fonds d'établissement est donc de 4,557 millions d'euros.

● Le fonds de développement

Le fonds de développement est une réserve spéciale dans laquelle sont comptabilisés, au-delà des fonds nécessaires à la constitution du fonds d'établissement, les droits d'adhésion perçus par la Mutuelle des Motards à l'entrée de tout nouveau sociétaire, conformément à l'article 6 des statuts, et les résultats des exercices lorsqu'ils sont excédentaires.

Le fonds de développement s'élève, au 31 décembre 2012, à 33,032 millions d'euros contre 31,877 millions d'euros au 31 décembre 2011. Cette variation de 1,155 million d'euros correspond à la perception des droits d'adhésion des nouveaux sociétaires au titre de l'exercice (1,608 million d'euros), à la prise en compte dans les comptes de l'impact du contrôle fiscal sur les droits d'adhésion sur la période 2009 à 2012 (442 k€) et à la taxe supplémentaire à acquitter sur la réserve de capitalisation constituée au 31 décembre 2009 (11 k€).

● Les droits d'adhésion

Le droit d'adhésion est la contribution des nouveaux sociétaires au fonds de développement de la Mutuelle des Motards.

Jusqu'en 1999, ces droits étaient soumis à l'impôt et aux taxes convention d'assurances. La loi des finances pour 1999 a reconsidéré le traitement de ces droits d'adhésion, conformément aux attentes des mutuelles du GEMA.

L'article « 209 IV » du Code général des impôts reconnaît, pour les exercices clos à compter du 31 décembre 1998, les droits d'adhésion comme des apports versés par les sociétaires.

Les droits d'adhésion sont ainsi défiscalisés, au titre de l'impôt sur les sociétés, à hauteur d'un montant égal au rapport entre le montant minimal de la marge de solvabilité exigée par la réglementation et le nombre de sociétaires constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Lors du contrôle fiscal sur les exercices 2005 à 2008, l'Administration fiscale a remis en cause l'exonération de la taxe convention d'assurance sur les droits d'adhésion et a prononcé le redressement de ces taxes.

Les droits d'adhésion, fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire 2012, sont restés à 55,05 euros HT par nouveau sociétaire et sont, conformément à l'article « 209 IV » du Code Général des Impôts, affectés en totalité aux fonds propres pour leur montant hors taxes.

● La réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation est une réserve destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu. Elle est constituée en cas de vente, avant leur échéance de remboursement, de valeurs évaluées conformément à l'article R332-19 du Code des assurances (à l'exception des obligations à taux variable).

Cette réserve a été mouvementée au cours de l'exercice 2012 des ventes réalisées nettes d'impôt sur les sociétés. Son montant au 31 décembre 2012 est de 736 k€ contre 392 k€ au 31 décembre 2011.

LA MARGE DE SOLVABILITÉ

Au 31 décembre 2012, sa composition et son évolution sont les suivantes :

En milliers d'euros	2010	2011	2012
Marge à constituer par rapport aux primes	14 247	12 405	13 736
Marge à constituer par rapport aux sinistres	11 988	12 705	13 535
Marge à constituer (a)	14 247	14 247	13 736
Fonds propres corrigés (b) - Marge constituée	39 955	36 004	37 821
dont droits d'adhésion de l'année	1 450	2 107	1 608
dont affectation du résultat de l'année précédente	1 780	2 437	- 6 026
dont résultat de l'année	2 437	- 6 026	310
Plus-values latentes (c)	9 777	4 973	14 249
TOTAL éléments constitutifs du ratio économique (d=b+c)	49 732	40 977	52 070
Ratio comptable (b/a)	2,80	2,53	2,75
Ratio économique (d/a)	3,49	2,88	3,79

La marge à constituer est en baisse par rapport à celle à fin 2011 de 4 %. Les fonds propres augmentent de 5 % grâce aux droits d'adhésion des nouveaux sociétaires. Dans ce contexte, le ratio comptable calculé sur les fonds propres corrigés passe de 2,53 à 2,75.

Les éléments constitutifs du ratio économique comprennent, en plus des fonds propres, les plus-values latentes des placements financiers. Les éléments constitutifs de la marge économique sont en progression de 27 % en raison de l'augmentation des plus-values latentes. Le ratio économique passe de 2,88 à 3,79. La marge de solvabilité constituée est satisfaisante car elle correspond à un peu moins de 4 fois le minimum réglementaire, ce qui constitue un niveau historique pour la Mutuelle à l'aube de ses 30 ans.

LES ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est à signaler.

LES PERSPECTIVES

Les principaux chantiers à mener en 2013 sont dans la continuité des travaux 2012 :

décliner la stratégie web, affirmer le positionnement de 2-roues LAB', développer les outils d'aide à la vente, améliorer la lisibilité de l'offre en adaptant la présentation à la cible, en transmettant l'expérience produit.

Les décisions tarifaires : les premières mesures décidées par le Conseil d'Administration ont pour objectif de rapprocher les cotisations de l'équilibre économique, en poursuivant l'effort engagé dans le cadre des mesures 2012 tout en préservant le pouvoir d'achat des sociétaires. Ainsi le maintien du tarif TTC « 2012 » à l'échéance pour les contrats en stock en est l'exemple. En parallèle, il a décidé de l'augmentation générale des cotisations des affaires nouvelles pour les produits auto, cyclomoteur, Vert Loisirs et Collection. La réduction multi-contrats (RMC) évolue vers une réduction multi-véhicules : les contrats MRH ne sont plus pris en compte dans le calcul de cette réduction pour les affaires nouvelles. En complément de ces mesures, et compte tenu des retours des sociétaires, la franchise fidélité mutuelle est maintenue pour 2013 et une nouvelle réduction est créée, prenant en compte la multi détention de 2RM (hors produits spécifiques), sous condition de conduite exclusive.

Le projet de déploiement de la stratégie Marketing 2012-2015 a pour but de décliner les univers de besoins identifiés sur les domaines suivants : l'offre produits et services, le mix multi canal, le service après-vente et l'animation de la communauté 2-roues.

Transversale à l'ensemble des univers, **la cible des jeunes** est stratégique pour la Mutuelle, au regard de l'importance des jeunes dans le projet fondateur de la Mutuelle, de notre politique de souscription et de prévention auprès des jeunes permis, du renouvellement du portefeuille de la Mutuelle : les jeunes sont nos sociétaires de demain.

Cette cible fera donc l'objet de la mise en production au second semestre 2013 d'un écosystème orienté « Jeunes ». Cet écosystème ne se limitera pas à une approche produit mais englobera l'offre produits et services, le mix multi canal, le service après-vente et l'animation de la communauté.

Afin de répondre aux besoins de nos sociétaires, le produit Collection va évoluer : mise en place des formules vol et dommages tous accidents, possibilité d'utiliser ponctuellement son véhicule pour les trajets domicile/travail, services complémentaires et souscription possible via le web. Ces évolutions seront disponibles à partir de la rentrée 2013.

En dispositif d'appui, l'organisation doit procéder à une redistribution des missions qui réponde à la fois à la stratégie d'entreprise, aux besoins des assurés, aux contraintes des implantations sur le territoire et à un impératif de maintien des coûts : le réseau commercial pour assurer l'ancrage territorial, la gestion sur-mesure, les conseillers du siège pour assurer la gestion des canaux de distribution téléphonique et électronique, tout cela dans notre contexte de militant assureur. Egalement, des investissements informatiques sont devenus une priorité pour la structure et une étude spécifique a été lancée par la Direction générale visant à déterminer quel sera le meilleur scénario à développer dès 2013 pour **moderniser notre Système d'information** et pour l'adapter aux contraintes de Solvabilité 2.

Au Service Marketing, le programme d'études 2013 est en cours de finalisation mais déjà 2-roues LAB' participera à une étude européenne en partenariat avec la FEMA (FEDERATION of EUROPEAN MOTORCYCLIST'S ASSOCIATION). Cette enquête viendra alimenter le projet RIDERSCAN, projet cofinancé par l'Union Européenne, qui a pour but de rassembler les informations existantes dans huit domaines de la sécurité des 2-roues, afin d'identifier les informations et données manquantes et de fournir aux Autorités des orientations sur les moyens d'améliorer la sécurité des conducteurs de 2-roues.

L'enquête RIDERSCAN vise à collecter des informations sur la communauté motocycliste à travers l'Europe, afin d'obtenir une vue d'ensemble des points communs et des différences en termes de pratiques et d'attitudes, et d'identifier les besoins de la communauté en termes de sécurité. Le lancement de cette enquête est prévu début mars et se déroulera sur 6 mois.

2-roues LAB' s'affirme comme le panel le plus vaste de conducteurs de 2-roues volontaires, bénévoles et animés par la seule volonté de faire avancer les connaissances sur la sécurité des motards et scootéristes. Cependant, certains profils ne sont toujours pas assez représentés comme les femmes, les scootéristes et les jeunes conducteurs.

Le recrutement de ces populations constitue l'un des axes d'évolution majeure à apporter à 2-roues LAB' en 2013.

Enfin, le choix des études, le développement des partenariats et l'amélioration des outils nécessaires au bon fonctionnement de 2-roues LAB' permettront d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés : construire le carrefour des savoirs et rendre visible l'actualité de la recherche 2-roues.

LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

La Mutuelle a entrepris depuis plusieurs années, différentes actions qui relèvent de la RSE. Elle a également signé la charte AFA (Association Française de l'Assurance) qui réunit le Gema (Groupement des Entreprises Mutuelles de l'Assurance) et la FFSA (Fédération Française des sociétés d'assurance) et contribue à la réalisation des indicateurs annuels RSE de l'AFA.

En 2012, la mutuelle concrétise les actions RSE en constituant un groupe de travail avec des représentants de différents services dans l'objectif de réaliser un rapport RSE.

Sur 2012, ce groupe de travail a défini la démarche RSE de la Mutuelle en adoptant une définition approuvée par la Direction Générale :

La Mutuelle agit en faveur d'une économie sociale et solidaire. Dans le cadre de la charte AFA/GEMA elle développe une politique de responsabilité sociale, et met en œuvre des actions au bénéfice de ses parties prenantes, tant en termes de gouvernance que de produits/services et de pratiques internes.

Prenant pour base les trois piliers environnementaux, sociaux et économiques du développement durable et la charte développement durable de l'assurance adoptée en 2009 par le GEMA et la FFSA, elle s'engage autour des 5 objectifs de la charte :

1. Etre acteur responsable du développement durable ;
2. Contribuer à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences et à la préservation de l'environnement ;
3. Accompagner le développement économique, participer à la réduction des vulnérabilités sociales et contribuer à une protection sociale durable ;
4. Favoriser une politique d'investissements responsables ;
5. Développer le fonctionnement des acteurs dans un cadre environnemental et social responsable.

La Mutuelle traduit ces engagements et s'appuie sur ses valeurs mutualistes pour définir sa politique RSE en 5 grands domaines :

- Le domaine Gouvernance
- Le domaine environnemental
- Le domaine Métier/Service
- Le domaine Social /Politique sociale
- Le domaine Social/Contribution-mécénat

Les indicateurs retenus pour cet exercice sont les suivants :

Domaine Environnement

	THÈME	INDICATEUR	RÉSULTAT 31/12/2012	COMMENTAIRE
Déplacements professionnels	Avion	en nombre de Kms total	379 000	en baisse de 23 % par rapport à 2011 (Estimé à fin novembre -chiffre Décembre non parvenu)
Déplacements professionnels	Avion	en émission Kgs eq CO ²	27 792	en baisse de 27% par rapport à 2011 (Estimé à fin novembre -chiffre Décembre non parvenu)
Déplacements professionnels	Train	Transport par Fer en nombre de trajets	1 169	en baisse de 15% par rapport à 2011
Déplacements professionnels	Train	en nombre de Kms total	739 052	en baisse de 14% par rapport à 2011
Déplacements professionnels	Train	en émission Kgs eq CO ²	11 434	en baisse de 14% par rapport à 2011
Déplacements professionnels	Voiture	Transport par route en nombre de KMS	706 031	en baisse de 17 % par rapport à 2011
Déplacements professionnels	Total déplacements Pros en km	Total déplacements Professionnels en kms	1 824 283	en baisse de 17 % par rapport à 2011
Déplacements professionnels	Total Co ² Déplacements Pros	Total déplacements Professionnels en émission Kgs eq CO ²	126 329	en baisse de 19 % par rapport à 2011
Déplacements professionnels	Ratio par Etp/Co ² Déplacements Pros	Emission de Co ² en Kgs eq CO ² /Etp	295	En baisse de 17 % : 126 329 Kgs eq CO ² et 428 Etp (contre 155 389 Kgs eq CO ² et 437 Etp en 2011)
Déplacements (tous types)	Déplacements en mode Doux (tous types)	Utilisation Vélo à Assistance électrique en km au Siège social	3 300	en augmentation de 27% par rapport à 2011
Espace de travail tertiaire	Fluide	Consommation d'eau en litre/ ETP au Siège	6 979	1er année de mise en place
Espace de travail tertiaire	Energie	Consommation d'électricité en Kwh/Etp au Siège	4 322	1er année de mise en place
Gestion Documentaire	Papier	Consommation feuilles de papier A4/Etp (papier norme PEFTC)	4 278	en augmentation de 5% : 1,831 million de feuilles et 428 ETP à fin 2012 (contre 1,778 million et 437 ETP en 2011)
Espace de travail tertiaire	Piles	Recupération piles en kgs au Siège	85	Plus de 3000 piles récupérées en hausse de 21% par rapport à 2011
Gestion Documentaire	Recyclage déchets	Déclaration/Contribution Ecofolio en Kgs	33 680	1er année de mise en place
Gestion Documentaire	Imprimés	% d' Imprimés écolabélisés	67%	1er année de mise en place
Espace de travail tertiaire	Recyclage déchets	Collecte pour recyclage des gobelets plastiques au Siège (Machines de distribution automatique de boissons Chaudes) en nombre de gobelets	10 000	Mise en place en cours d'année 2012
Gestion Documentaire	Affranchissement	% d' affranchissement en tarif lettre Verte	44	1er année de mise en place

Rapport de gestion

Domaine métiers/services

FINANCE	THÈME	INDICATEUR	RÉSULTAT 31/12/2012	COMMENTAIRE
«Placements financiers»	«Investissements Socialement Responsables (ISR)»	«Part globale des investissements socialement responsables dans nos placements financiers et par type allocation»	78 % des placements financiers à fin 2012 sont ISR; dont 79 % des placements obligataires (obligations en direct + OPCVM), 100 % des OPCVM convertibles, 83 % des OPCVM actions et 75 % des OPCVM monétaires, monétaires dynamiques et comptes rémunérés. Rappel 2011 : 62 % des placements financiers à fin 2012 sont ISR ; dont 59 % des placements obligataires (obligations en direct + OPCVM), 100 % des OPCVM convertibles, 89 % des OPCVM actions et 46 % des OPCVM monétaires, monétaires dynamiques.)	Pour qu'un investissement soit qualifié d'ISR il faut qu'il soit labélisé ISR ou qu'il obtienne une note ISR supérieure à 2 (note attribuée par l'équipe MACIF gestion filiale du groupe OFI, suite à une analyse ISR réalisée sur la base de notre référentiel ISR, défini par notre conseil d'administration).
«Placements financiers»	«Investissements Socialement Responsables (ISR)»	Note ISR obtenue par notre portefeuille sous mandat	2,97 en 2012 Rappel 2011 3,03	A partir des notes issues de l'analyse ISR (base référentiel ISR AMDM, défini par notre conseil d'administration) attribuées aux différentes lignes de placements constituant notre portefeuille et de leur proportion dans notre portefeuille, OFI Mandat calcule la note ISR de notre portefeuille sous mandat (note comprise entre 1 et 5).

Domaine social/politique sociale

RESSOURCES HUMAINES	THÈME	INDICATEUR	RÉSULTAT 31/12/2012	COMMENTAIRE
DIVERSITE	Le handicap	* Nombre d'heures d'accompagnement et d'heures de formation sur la question du handicap * Ancienneté moyenne des PESH	*187 heures d'accompagnement et de formation sur la question du handicap * L'ancienneté moyenne d'un salarié en situation de handicap est de 6,60 années 62 % des placements financiers à fin 2012 sont ISR ; dont 59 % des placements obligataires (obligations en direct + OPCVM), 100 % des OPCVM convertibles, 89 % des OPCVM actions et 46 % des OPCVM monétaires, monétaires dynamiques.)	
EGALITE PROF	Accès à la formation	Nombre de bénéficiaires par catégorie et genre ramené à leur catégorie d'appartenance	43,3% des employés, 54,7% des cadres, 48% des femmes, 45% des hommes	139 cadres et 293 employés et 262 femmes et 170 hommes
SALAIRE	La rémunération	Salaire moyen annuel par catégorie	cadres = 47 553 € et employés = 27348 €	
SALAIRE	Rémunération en faveur de l'équité	Coefficient d'écart entre le salaire le plus grand et le plus petit	7,58	
COMPATIBILITE VIE PRO ET PERSO	Jours spécifiquement attribués	Nombre de jours moyen accordé par collaborateur par convention ou accord d'entreprise	2,17 jours	
COMPATIBILITE VIE PRO ET PERSO	Accès au temps partiel choisi	Nombre de temps partiel choisi	44 personnes	L'ensemble des temps partiels est choisi
SOCIAL	Gestion du climat social	Nombre de jours de grève par salarié	0,13 jour par salarié	
SOCIETAL	Prévention sur le risque routier	Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation prévention du risque routier	23 personnes	
SOCIETAL	Politique de recrutement	Ratio du nombre de CDD et intérimaire sur effectif total	3,5%	Tous les contrats sont des CDD et incluent les contrats de professionnalisation

LES INFORMATIONS EN MATIERE DE GOUVERNANCE

L'entreprise est gouvernée selon ses statuts, portés à la connaissance de chaque sociétaire, et les administrateurs au sein du Conseil d'Administration se conforment pour exercer leurs mandats au Code de déontologie des Mutuelles du GEMA (Groupement des mutuelles d'assurance), organisme professionnel qui rassemble les entreprises à caractère mutualiste régies par le Code des assurances.

Les pouvoirs qui ne relèvent pas de l'autorité de l'Assemblée Générale des sociétaires, constituée en 2012 de 246 représentants élus lors de la réunion de 55 Assemblées Régionales, sont confiés à un Conseil d'Administration composé de 15 membres dont deux sont élus par le personnel de l'entreprise. Le Conseil d'Administration délègue au Président Directeur Général les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de l'entreprise. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les statuts et le Codes des assurances à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

En 2012, le Conseil d'Administration s'est réuni au cours de neuf séances et le taux de présence des administrateurs a été de 94,5 %. Les administrateurs ont suivi, tout au long de l'année, des formations autour de thèmes comme « Comprendre les théories économiques - Le parcours financier - Devenir administrateur, module initial - Séminaire innovation - Conférences et débats ».

Le Comité d'Audit s'est réuni au cours de quatre séances et a procédé, lors de ces séances, aux interviews du Président Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, de la Directrice des Ressources Humaines, de l'Auditeur interne, du Responsable du Département Finance,

de l'Expert comptable et du Commissaire aux Comptes. Il a rendu compte de ses travaux au Conseil d'Administration après chaque séance.

Le coût des rémunérations et frais alloués au mandataire social et aux mandataires mutualistes (administrateurs et délégués bénévoles) s'est élevé à 445 k€. Les jetons de présence reçus au titre des mandats dépendant de la fonction de mandataire social ont été entièrement versés à la Mutuelle.

Le Conseil d'Administration a nommé des délégués, mandataires mutualistes lesquels ont mis en œuvre en direction des sociétaires **les rencontres nouveaux sociétaires**. Ce dispositif s'inscrit dans le contexte de l'animation de la vie mutualiste pour permettre aux nouveaux sociétaires de connaître et comprendre l'esprit de la Mutuelle, son mode de gouvernance et ses valeurs. Ces rencontres s'ouvrent aussi à tous les sociétaires et permettent d'affiner les connaissances des sociétaires sur le fonctionnement de la Mutuelle et de son environnement et de susciter leur curiosité pour leur donner envie de participer aux Assemblées régionales ou de s'investir sur un mandat de représentation tant à l'Assemblée générale qu'aux Commissions des sinistres.

Sur 2012, les délégués se sont exercés à l'activité de médiation avec pour objectif de restaurer la relation avec le sociétaire en cas d'incompréhension, de déficit de communication, de litige, de malentendu avec un gestionnaire. Cela permet aux deux personnes de trouver par elles-mêmes une solution acceptable pour chacune ou au moins d'éclaircir le désaccord. C'est-à-dire recueillir les points de vue, identifier les divergences, entendre les arguments des personnes en conflit et rétablir la confiance.

Les délégués participent aussi à sensibiliser les sociétaires convoqués en Commission des sinistres en leur présentant l'importance de leur rôle pour transmettre l'esprit de cette Commission unique dans le monde de l'assurance.

Les délégués favorisent la relation avec l'environnement du 2-roues et déploient une activité de réflexion et de relais d'informations auprès des antennes FFMC locales. Cela entretient la dynamique du réseau social motard qui alimente la réflexion de la Mutuelle sur la pratique du 2-roues et sert aux sociétaires dans leur quotidien d'utilisateurs. Ils développent aussi des activités d'information pour promouvoir l'action de défense de la pratique du 2-roues à moteur de la Mutuelle auprès des motocistes, moto-clubs, moto-écoles ou encore auprès des jeunes dans les collèges.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Aux sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l' ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration en date du 9 février 2013.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

● Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages

ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

● Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

a/ Comme décrit en note 1.1.4 de l'annexe, la persistance d'un environnement économique et financier difficile continue de rendre particulièrement complexe le choix des hypothèses économiques sous jacentes à l'arrêt des comptes des organismes d'assurance. En particulier, l'évolution future des taux d'intérêt pourrait s'écarter sensiblement de celle retenue et produire des effets directs et indirects différents. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L 823-9 du code de commerce.

Nos travaux ne nous ont pas conduit à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues conformément aux avis du Comité des Normes Comptables de décembre 2008 et de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes de janvier 2012 et février 2013.

b/ Certains postes techniques propres aux activités d'assurance, à l'actif et au passif de votre Mutuelle, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles : notamment, les provisions techniques et les frais d'acquisition reportés. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 1.1.7 et 1.1.8 de l'annexe. Nous nous sommes assurés que les hypothèses retenues dans les modèles de calcul utilisés étaient raisonnables au regard notamment de l'expérience de la Mutuelle, de son environnement réglementaire et économique. Nous avons également vérifié la cohérence d'ensemble des hypothèses retenues et l'acceptation par l'Autorité de Contrôle Prudentiel de la reconduction de la dérogation du calcul de la provision pour risques en cours.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

● Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Ajaccio, le 2 mai 2013

Alain PERRET

Commissaire aux comptes

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS

VISEES A L'ARTICLE R 322-57 DU CODE DES ASSURANCES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Sociétaires,

I^{ère} PARTIE - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57-IV-2^e du Code des Assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces

diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

● Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R.322-57 du Code des Assurances, nous avons été avisés de l'absence de nouvelles conventions qui auraient fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

● Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A / Avec le GIE SIC

Personnes concernées : Messieurs Patrick JACQUOT et Thierry DILLER, administrateurs

Nature et objet : Sans activité

Modalités : La structure du GIE SIC avait pour objet de gérer la totalité du personnel de votre mutuelle jusqu'au 31/12/1999. Pour l'exercice 2012, le GIE n'a eu aucune activité.

La clôture de la liquidation amiable est à formaliser.

B / Avec la F.F.M.C. Nationale :

Personne concernée : Monsieur Patrick JACQUOT

Nature et objet : Cotisation annuelle

Modalités : La convention conclue avec la F.F.M.C. nationale au titre des cotisations s'est poursuivie en 2012, à savoir un pourcentage de votre chiffre d'affaires déterminé en fonction du volume de ce chiffre d'affaires. Pour 2012 ce pourcentage de 0,17% est inchangé.

La cotisation annuelle 2012 s'est élevée à 155.171 euros contre 144.840 euros en 2011.

C / Avec la SARL Les Editions de la F.F.M.C. :

Personne concernée : Monsieur Patrick JACQUOT représentant permanent de l'A.M.D.M. associée de la SARL Editions de la F.F.M.C.

1/ Nature et objet : Abonnements Moto magazine

Modalités : La convention conclue avec les Editions de la F.F.M.C. au titre des abonnements s'est poursuivie en 2012

Solde du compte courant au 31.12.2011	1 041
Abonnements 2012	1 594 790
Règlements 2012	1 595 270
Totaux	1 649 522 1 595 831

Solde de l'exercice en faveur des Éditions de la FFMC 561 euros

Aucun impayé n'a été répercuté sur les Editions de la FFMC en 2012.

2/ Nature et objet : Prestations facturées

Modalités : Les Editions de la F.F.M.C. facturent les prestations suivantes :

a/ Quote-part de 40 % du coût de l'animation sur le Circuit Carole :

- 2012 : 22.720 euros TTC

- 2011 : 22.538 euros TTC

Conformément à la convention du 4 février 2003 et à l'avenant du 10 mai 2008.

b/ Diffusion du supplément Passion Mutuelle à 0,145 euros TTC par abonné servi

- 2012 : 80.442 euros TTC

- 2011 : 83.600 euros TTC

Conformément à la convention du 13 mai 2004 et à l'avenant du 6 juillet 2009.

3/ Nature et objet : Prestations facturées

Modalités : La Mutuelle facture aux Editions de la F.F.M.C. :

La proposition de souscription d'abonnements sur la base de 5 % par abonnement :

- 2012 : 80.442 euros TTC

- 2011 : 83.600 euros TTC

Conformément à la convention du 13 mai 2004.

4/ Nature et objet : Diffusion « pratique 125 »

Modalités : Votre conseil d'administration a autorisé votre Président, Monsieur Patrick JACQUOT, à faire réaliser « Pratique 125 » pour le diffuser aux sociétaires assurés pour une 125 cm3 mais non abonnés à Moto magazine.

Les 4 numéros servis en 2012 ont été facturés pour un total de 257.180 euros.

D/ Avec Le Courtier du Motard

Personne concernée : Madame Françoise VALIGNY, Secrétaire Générale et Présidente de la SAS LE COURTIER DU MOTARD, société de courtage détenue à 100 % par l'A.M.D.M.

1 / Nature et objet : Rémunération de courtage – Avenant N°2 - CA du 11 février 2012

Modalités : Votre mutuelle rémunère la SAS LE COURTIER DU MOTARD au taux de 12 % des primes émises pour chaque contrat hors jurimotard et SAVE. Pour la gestion avec des grossistes, cette rémunération est portée à 19 %. En 2012 elle s'est appliquée pour les courtiers ASSOR. Pour l'exercice 2012, le total de ces rémunérations s'est élevé à 759.655 euros.

2/ Nature et objet : Avance de trésorerie- compte courant d'associé - CA du 21 mai 2011

Modalités : Le compte courant d'associé enregistre toutes les opérations financières entre les deux structures. L'avance de l'A.M.D.M. à LE COURTIER DU MOTARD a été autorisée à concurrence de 115.000 euros en date du 21 mai 2011 hors abandon et n'a pas été utilisée.

Au 31 décembre 2012, le compte courant s'élève à 74 541 euros en faveur de LE COURTIER DU MOTARD après rémunération de 231 euros au taux T4M.

3/ Nature et objet : Prestations de services - CA du 24 octobre 2009

Modalités : Votre mutuelle facture à la SAS LE COURTIER DU MOTARD diverses prestations de location de locaux, de frais de personnel, de comptabilité, d'informatique, de téléphone et d'affranchissements. Pour l'exercice 2012, ces prestations se sont élevées à 57.096 euros.

4/ Nature et objet : Abandon de compte courant d'associé – CA du 11 décembre 2010

Modalités : Votre mutuelle a accordé un abandon de créances de 255.000 euros sur l'exercice 2010 avec clause de retour à meilleure fortune. Durant l'exercice 2012, Le courtier du Motard a remboursé cet abandon à concurrence de 112.000 euros autorisé par votre conseil d'administration du 15 décembre 2012.

2^{ème} PARTIE : CONTRATS D'ASSURANCE

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informé.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée et la mise en œuvre de diligences destinées à analyser les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

Les administrateurs et les dirigeants salariés souscrivent auprès de la mutuelle leurs contrats d'assurance aux mêmes conditions préférentielles que l'ensemble des salariés et des mandataires mutualistes de la mutuelle à savoir : une cotisation réduite de 30 % sur les contrats deux roues.

Ajaccio, le 2 mai 2013

Alain PERRET

Commissaire aux comptes

Annexe I - États comptables

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique de l'exercice empêchant la comparaison des postes du bilan et du compte de résultat d'un exercice sur l'autre n'est à signaler.

II - INFORMATIONS SUR LES CHOIX DES METHODES UTILISEES

● PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis dans le Code des assurances et lorsque ledit code ne le prévoit pas, ceux appliqués par le plan comptable général.

Postes du bilan

- Actifs incorporels

Ce poste comprend le droit au bail versé sur les locaux de certaines agences et les logiciels. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans.

- Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction, d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

A compter de l'exercice 2006, 80% des immeubles (bâtiments de Montpellier) sont amortis selon la méthode prospective des composants (dont les durées d'amortissement s'échelonnent de 15 à 40 ans).

L'application de cette méthode au titre de l'exercice 2012 a fait l'objet d'une dotation nette aux amortissements dérogatoires de 43 k€. Les autres immeubles (20% du parc immobilier) continuent à être amortis linéairement sur une durée de 25 ans.

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements, est déterminée à partir d'expertises quinquennales. La dernière expertise quinquennale a été effectuée en 2010 et mise à jour en 2012.

- Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

- Valeurs mobilières

Le portefeuille de valeurs mobilières est composé de «valeurs amortissables» et «non amortissables» telles que définies aux articles R 332-19 et R 332-20 du code des assurances. Elles sont inscrites au bilan à leur prix d'achat à la date d'acquisition. Le prix d'achat s'entend hors intérêts courus.

A la date de clôture, les valeurs «non amortissables» (sicav et F.C.P.) sont évaluées sur la base de leur valeur de réalisation au sens de l'article R 332-20-1.

Une comparaison entre valeur de réalisation et valeur d'achat est effectuée de manière globale et non pas ligne à ligne, sauf si certaines valeurs sont en situation de moins-value latente «à caractère durable» à la date de clôture.

Ainsi une provision pour dépréciation durable peut être constituée dans les cas suivants :

- il existait une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent;
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté;
- des indices objectifs permettent de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Au 31 décembre 2012, le portefeuille de «valeurs non amortissables» était en plus-values latentes pour un montant de 1 579 k€, et il n'existait pas de titres présentant des moins-values à caractère durable.

Ce portefeuille figurait à l'actif du bilan pour une valeur nette comptable de 54 584 k€.

Quant aux valeurs «amortissables» (obligations et sicav d'obligations), conformément à l'article R 332-19 du Code des assurances, le prix d'achat du titre est rapproché ligne à ligne de sa valeur de

remboursement. La différence entre ces deux valeurs est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre et portée en charge ou en produit. Elle est appelée «correction de valeur».

La valeur nette du titre (valeur d'achat nette de correction de valeur) est ensuite comparée à sa valeur de réalisation à la date de clôture. Au 31 décembre 2012, le portefeuille de «valeurs amortissables» dégageait des plus-values latentes pour 8 923 k€.

- Créances nées d'opérations d'assurance directe

Ce poste comprend essentiellement les comptes des «sociétaires débiteurs» et des «sociétaires en contentieux».

De ces montants viennent se déduire les provisions qui y sont rattachées, à savoir : les provisions pour primes à annuler et primes contentieuses.

Les provisions pour primes à annuler sont destinées à faire face aux annulations probables à intervenir après l'inventaire sur les primes émises et non encaissées.

Le taux de provision tient compte de l'ancienneté de l'arriéré.

Les provisions pour primes contentieuses couvrent les risques de non recouvrement sur les créances pour lesquelles une procédure contentieuse est en cours. Le taux de provision retenu correspond au pourcentage des créances en contentieux non encaissées.

- Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Agencements et installations : 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 4 à 6 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

Un amortissement dégressif sur 3 ans est pratiqué sur le matériel informatique, selon les taux de droit commun.

- Comptes de régularisation actif

Il s'agit essentiellement de frais techniques et non techniques engagés sur l'exercice 2012 et rattachables aux exercices suivants.

Ils se décomposent comme suit :

- Frais d'acquisition à reporter

Ils correspondent à la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice. Ils sont déterminés en appliquant le rapport des «cotisations émises non acquises» sur les «cotisations émises» au total des frais d'acquisition de l'exercice.

Au 31 décembre 2012, la totalité des cotisations sont émises jusqu'à la date d'échéance des contrats (31 mars 2013).

Ce rapport passe ainsi de 25,70% au 31 décembre 2011 à 25,40% au 31 décembre 2012.

- Différence sur les prix de remboursement - actif

Il s'agit de la différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat des titres «amortissables», lorsque la valeur de remboursement est supérieure. Cette différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres, comme indiqué au paragraphe «1-1-4».

Lorsque la valeur de remboursement est inférieure à la valeur d'achat, cette différence est enregistrée au passif.

- Charges constatées d'avance

Ce sont essentiellement les frais de publicité, achats de fournitures, abonnements et autres frais généraux engagés sur l'exercice 2012 et relatifs à l'exercice suivant.

- Provisions techniques

Ces provisions sont destinées à permettre le règlement intégral des engagements pris envers les assurés, les bénéficiaires de contrats et les victimes de sinistres. La part des provisions à la charge des réassureurs figure à l'actif.

- Provisions pour cotisations non acquises et risques en cours

La provision pour cotisations non acquises est destinée à constater la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisation. Elle est calculée au prorata temporis contrat par contrat. Comme évoqué au paragraphe sur les frais d'acquisition à reporter, la totalité des cotisations sont émises jusqu'à la date d'échéance des contrats.

La provision pour risques en cours, classée au bilan en «Autres provisions techniques» est destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période s'écoulant entre la date de l'inventaire et la date de la première échéance de cotisation pouvant donner lieu à révision de la cotisation par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour cotisations non acquises. Cette provision est régie par l'article A 331-17 du Code des assurances.

Elle se calcule, contrat par contrat ou par des méthodes statistiques, séparément pour chacune des catégories définies à l'article A.344-2 du Code des assurances, sur la base de l'exercice écoulé et de l'exercice précédent comme suit:

$$\frac{\text{Charges totales (sinistres+administration+autres charges techniques)}}{\text{cotisations acquises}}$$

L'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour cotisations non acquises.

Les 5 catégories retenues pour la Mutuelle, selon la réglementation, sont la RC Auto, la dommage Auto, la dommage aux biens, les catastrophes naturelles et l'assistance.

La sinistralité des gros dossiers exceptionnellement lourde en 2011 et l'augmentation significative de la charge sinistres de l'exercice 2010 (dossiers tardifs et dossiers en aggravation) entraînaient, au 31 décembre 2011, une dotation importante de la provision pour primes en cours de 3,205 millions d'euros, selon le calcul réglementaire.

Dans ces circonstances exceptionnelles, une demande de dérogation de calcul a été faite auprès de l'Autorité de contrôle des assurances qui a accepté l'application d'une méthode de calcul basée sur les quatre derniers exercices en remplacement de la méthode réglementaire basée sur les deux derniers.

Au 31 décembre 2012, une demande de dérogation de calcul identique à celle de 2011 a été faite auprès de l'Autorité de tarification. Une provision de 3 187 k€ a été constituée au 31 décembre 2012 contre 2 860 k€ au 31 décembre 2011, soit une dotation de provision de 327 k€ sur l'exercice 2012.

- Provisions pour sinistres à payer

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les risques RC matériel, défense recours, dommages collisions et tous dommages sont déterminés d'après la méthode des coûts moyens. Il s'agit d'une méthode statistique, qui repose sur l'historique des coûts terminés.

Tous les autres risques sont évalués dossier par dossier en frais et principal.

Les provisions pour sinistres comprennent, également :

- des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire) déterminées en fonction de l'analyse du passé et des sinistres 2012 connus au 31 janvier 2013.
- une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes.

Ce calcul des frais de gestion à venir est effectué par type de risques, à partir d'un nombre d'opérations et d'un coût moyen par opération. Cette méthode tient compte de l'avancement de la gestion d'un dossier sinistre au delà du seul règlement.

Au 31 décembre 2012, la provision pour frais de gestion sinistres représente 4 % de la provision pour sinistres à payer.

- Provisions de recours à encaisser

C'est la provision relative au montant des recours que la Mutuelle estime pouvoir encaisser.

Le montant des recours à encaisser concerne essentiellement les avances sur recours corporel dans le cadre de la convention IRCA. En ce qui concerne les risques évalués au coût moyen, les coûts sont déterminés nets de recours encaissés et ne nécessitent donc pas la constitution d'une provision complémentaire jusqu'à l'exercice de survenance 2009. A compter de l'exercice de survenance 2010, les prévisions de recours à encaisser des risques en coût moyen ont été provisionnées de manière dissociée des provisions de règlements.

Au 31/12/2012, le calcul de la provision sur avance sur recours corporel a été revu. Le taux de provision moyen au 31/12/2011 était de 13,16%. Après une étude approfondie des dossiers d'avance sur recours et la constatation d'une augmentation significative des abandons, le taux de provision au 31/12/2012 est passé à 31,15 %, le montant de la provision au 31/12/2012 est de 2 459 k € contre 984 k € au 31/12/2011.

- Autres provisions techniques

Cette rubrique comprend la provision pour risques en cours (décrite précédemment), les provisions mathématiques des rentes et la provision pour risques d'exigibilité.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge. Elles ont été calculées conformément aux règles fixées par les articles A 331-10 à A 331-12.

La provision pour risques d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.332-20 se trouvent en situation de moins-value latente nette globale. Cette moins-value latente nette globale est calculée conformément à l'article R331-5-1 du code des assurances et doit faire l'objet (à minima) d'une provision pour risque d'exigibilité étalée sur trois ans. Au 31 décembre 2012, compte tenu de l'existence de plus-values latentes, cette provision n'a pas été constituée.

Compte de résultat

- Produits financiers: règle d'allocation

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en 2 parties : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques et qui figurent dans le cadre opérations «techniques» et ceux issus des capitaux propres et qui sont placés dans la partie opérations «non techniques».

Les produits nets des placements ont été enregistrés dans le compte non technique au cours de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, la quote-part des placements transférée au compte technique a été calculée comme suit :

$$\frac{\text{Produits nets des placements} \times \text{Provisions techniques nettes de réassurance}}{\text{Prov. techn. nettes de réass.} + \text{capitaux propres}}$$

Soit 3 485 k€ au 31 décembre 2012, et 4 109 k€ au 31 décembre 2011.

- Les charges

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination ;
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la Mutuelle utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables.

Consolidation

La Mutuelle dépasse les seuils légaux pour établir des comptes consolidés.

La Mutuelle dispose de deux filiales rentrant dans son périmètre de consolidation : les Editions de la F.F.M.C. et la S.A.S Le Courtier du Motard.

La taille de celles-ci et leur volume de fonds propres ne justifient pas la mise en œuvre d'une consolidation pour améliorer l'information financière.

D'après les derniers états financiers communiqués (au 31 décembre 2011), les principaux chiffres des Editions de la F.F.M.C. sont les suivants :

- Chiffre d'affaires:	6 273
- Résultat comptable:	130
- Situation nette:	411

La S.A.S Le Courtier du Motard a démarré son activité au 1^{er} septembre 2009. D'après ses états financiers au 31 décembre 2012, les principaux chiffres sont les suivants :

- Chiffre d'affaires:	760
- Résultat comptable:	14
- Situation nette:	53

A compter de l'exercice 2010, cette société fait l'objet d'une intégration fiscale avec la Mutuelle.

● DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX DU PLAN COMPTABLE

Il n'a été fait aucune dérogation aux principes généraux du plan comptable.

● CHANGEMENTS DE METHODES OU DE PRESENTATION

Il n'a pas été effectué aucun changement de méthode ou de présentation.

III - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET DU HORS BILAN

● LES FONDS PROPRES

Fonds d'établissement

Tel que fixé par les statuts, le fonds d'établissement de la Mutuelle s'élève à 10 000 k€, suite à une augmentation de 7 000 k€ par prélèvement sur fonds de développement, décidée en AGE du 4 juin 2006.

Fonds de développement

Le fonds de développement est une réserve spéciale, qui comprend le complément de fonds recueilli au delà du fonds d'établissement lors de la constitution de la Mutuelle. Elle est alimentée, en outre, par les droits d'adhésion prévus à l'article 6 des Statuts.

Les mouvements du fonds de développement au cours de l'exercice se décomposent comme suit :

Solde au 31 décembre 2011:	31 877
Droits d'adhésion nets de taxes	1 608
Provision TCA sur droit d'adhésion (suite à contentieux fiscal)	- 442
Exit taxe sur rés.de capitalisation au 01/01/10	-11
Affectation du résultat 2011	
Solde au 31 décembre 2012 :	33 032

Réserve de capitalisation

Selon le Code des assurances, la réserve de capitalisation est une «réserve destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu.»

Cette réserve est constituée lors des sorties (vente ou conversion), réalisées avant leur échéance, des valeurs mobilières réglementées.

Cette réserve est taxée à l'impôt sur les sociétés à partir du 1^{er} janvier 2010. Elle a donné lieu d'une part, à l'acquittement d'une exit taxe de 10 % assise sur son montant au 31 décembre 2009. Cette exit taxe a été portée en diminution du fonds de développement. D'autre part, depuis 2010 les variations de cette réserve ont été enregistrées nettes de l'impact de l'impôt sur les sociétés.

Au 31/12/2012, une contribution complémentaire de 7 % a été instaurée par la loi de finances 2013. Cette taxe complémentaire à l'exit taxe est assise sur le montant de la réserve de capitalisation au 31 décembre 2009. Cette taxe d'un montant de 11 k€ a été prélevée par diminution du fonds de développement.

Le solde de cette réserve s'élève à 736 k€ au 31 décembre 2012 contre 392 k€ au 31 décembre 2011. Cette réserve a augmenté de 344 k€ au titre de l'exercice 2012.

Report à nouveau

Selon décision de l'Assemblée Générale annuelle, le résultat 2011, soit une perte de 6 026 k€, a été affecté au report à nouveau déficitaire.

Droits d'adhésion

La loi de finances exonère les droits d'adhésion 2010 d'impôt sociétés dans une limite qui n'est pas atteinte par la Mutuelle. Ce principe permet l'enregistrement direct des droits d'adhésion perçus en fonds de développement.

● LE HORS BILAN

Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Les engagements de l'Assurance Mutuelle des Motards en matière d'indemnités de départ à la retraite ont été chiffrés pour la première fois au 31 décembre 2004.

Les engagements cumulés et actualisés au 31 décembre 2012 s'élèvent à 944 k€.

Engagements en matière de D.I.F. (Droit Individuel à la Formation)

Les engagements de l'Assurance Mutuelle des Motards en matière de D.I.F. s'élèvent à 897 k€ au 31 décembre 2012.

Avals, cautions et garanties données

Le montant des avals, cautions et garanties donnés par l'Assurance Mutuelle des Motards s'élève à 132 k€ au 31 décembre 2012.

Annexe 2 - États réglementaires

► Bilan actif

En milliers d'euros	31-12-2012	31-12-2011
ACTIFS INCORPORELS	231	239
PLACEMENTS	160 116	146 831
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	6 282	6 594
PRÊTS ET TITRES DE PARTICIPATION	1 941	1 969
VALEURS MOBILIÈRES	151 618	137 707
CRÉANCES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES - ACCEPTATION	275	561
PART DES REASSUREURS DANS PROVISION TECHNIQUE	54 050	57 203
PROVISIONS POUR SINISTRES	54 050	57 203
CREANCES	8 124	11 188
CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE	6 828	6 464
CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE ET ACCEPTATION	595	2 503
AUTRES CRÉANCES	701	2 221
* PERSONNEL ET ORGANISMES SOCIAUX	106	94
* ÉTAT ET COLLECTIVITÉS PUBLIQUES	164	1 672
* FOURNISSEURS DÉBITEURS	182	159
* AUTRES DÉBITEURS	249	296
AUTRES ACTIFS	2 763	2 171
ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	1 171	1 193
DISPONIBILITÉS	1 592	978
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	7 736	7 700
TOTAL DE L'ACTIF	233 020	225 332

► Bilan passif

En milliers d'euros	31-12-2012	31-12-2011
CAPITAUX PROPRES	38 052	36 243
FOND D'ÉTABLISSEMENT	10 000	10 000
FONDS DE DÉVELOPPEMENT	33 032	31 877
RESERVE DE CAPITALISATION	736	392
REPORT À NOUVEAU	-6 026	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	310	-6 026
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	174 745	173 493
PROVISIONS POUR COTISATIONS NON ACQUISES	23 539	22 183
PROVISIONS POUR SINISTRES	138 569	139 164
AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	12 637	12 146
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 363	362
DETTES POUR DEPOTS ESPÈCES DES RECUS DES REASSUREURS	3 363	2 976
AUTRES DETTES	14 161	11 942
DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE	946	638
DETTES NÉES D'OPÉRATIONS DE REASSURANCE	753	448
DETTE ENVERS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	6 582	6 216
AUTRES DETTES	5 880	4 640
PERSONNEL ET ORGANISMES SOCIAUX	2 943	2 541
ÉTAT ET COLLECTIVITÉS PUBLIQUES	1 036	423
FOURNISSEURS	1 318	1 072
AUTRES CRÉDITEURS	583	604
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	336	316
TOTAL DU PASSIF	233 020	225 332

Annexe 2 États réglementaires

► Bilan tableau des engagements

En milliers d'euros	31-12-2012	31-12-2011
ENGAGEMENTS RECUS	50 567	54 334
NANTISSEMENTS DES REASSUREURS	47 875	25 709

► Compte de résultat technique non-vie

En milliers d'euros	Brut	Cessions	Net 2012	Net 2011
COTISATIONS ACQUISES	91 278	6 621	84 657	78 517
COTISATIONS	92 634	6 621	86 013	79 646
VARIATION DES COTISATIONS NON ACQUISES	-1 356		-1 356	-1 129
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	3 485		3 485	4 109
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	1 250		1 250	1 207
CHARGES DES SINISTRES	54 176	-2 795	56 971	59 672
PRESTATIONS ET FRAIS PAYES	54 773	358	54 415	50 117
VARIATION DES PROVISIONS POUR SINISTRES	-597	-3 153	2 556	9 555
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECH.	491	0	491	1 750
VARIATION DE LA PROV. MATH. DES RENTES	164		164	157
VARIATION DE LA PROV. POUR RISQUES D'EXIGIBILITÉ			0	0
VARIATION DE LA PREC	327		327	1 593
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	28 088	0	28 088	27 673
FRAIS D'ACQUISITION	17 506		17 506	17 901
FRAIS D'ADMINISTRATION	10 582		10 582	9 772
COMMISSIONS RECUES DES REASSUREURS			0	0
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	2 673		2 673	2 424
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSUR. NON-VIE	10 585	9 416	1 169	-7 686

► Compte de résultat non technique

En milliers d'euros	2012	2011
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	1 169	-7 686
PRODUITS DES PLACEMENTS	5 661	6 972
REVENUS DES PLACEMENTS	4 068	4 043
AUTRES PRODUITS DES PLACEMENTS	481	82
PROFITS PROVENANT DE LA REALISATION DES PLACEMENTS	1 112	2 847
CHARGES DES PLACEMENTS	1 077	1 601
FRAIS DE GESTION INTERNE ET EXTERNE DES PLACEM. ET FRAIS FINANCIERS	239	208
AUTRES CHARGES DES PLACEMENTS	184	24
Pertes provenant de la réalisation de placements	654	1 369
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES	-3 485	-4 109
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	10	7
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 900	-21
INTERESSEMENT, PARTICIPATION ET ABONDEMENT	0	104
IMPOTS SUR LES BENEFICES	68	-516
RESULTAT DE L'EXERCICE	310	-6 026

Annexe 2 États réélementaires

► État CI non-vie - Résultats par contrats - France

En milliers d'euros	Automobile (cat. 22-23)	Domages aux biens particuliers (cat 24)	Catastrophes naturelles (cat 27)	Total aff. directes en France	Acceptations en France	Total général
PRIMES ET ACCESSOIRES EMIS	83 365		906	92 534	39	92 573
ANNULLATIONS ET CHARGE DES RISTOURNES	-56		1	-61		-61
SOUS-TOTAL (PRIMES NETTES)	83 421		907	92 595	39	92 634
PROV. PRIMES NON ACQUISES CLOTURE	21 175		230	23 492	47	23 539
PROV. PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE	19 933		220	22 142	41	22 183
SOUS-TOTAL (PRIMES DE L'EXERCICE)	82 179		897	91 245	33	91 278
SINISTRES PAYES	65 123	104	297	69 918	253	70 171
VERSEMENTS PERIOD. DE RENTES PAYES	353			353		353
RECOURS ENCAISSES	23 342	76		23 418		23 418
FRAIS DE GESTION DES SINISTRES	7 607	1	60	7 668		7 668
PROVISIONS POUR SINISTRES CLOTURE	146 345	947	524	147 883	228	148 111
PROVISIONS POUR SINISTRES OUVERTURE	147 246	557	536	148 362	519	148 883
PREVISIONS DE RECOURS A ENC. CLOTURE	9 541			9 541		9 541
PREVISIONS DE RECOURS A ENC. OUVERTURE	9 636	80		9 716		9 716
AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES CLOTURE	12 637			12 637		12 637
AUTRES PROV. TECHNIQUES OUVERTURE	12 146			12 146		12 146
SOUS-TOTAL (CHARGE DES PRESTATIONS)	49 427	499	346	54 709	-38	54 669
FRAIS D'ACQUISITION	15 772		171	17 507		17 507
FRAIS ADMIN. ET AUT. CHARGES TECH. NETS	10 815		118	12 005		12 005
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	3 416	17	14	3 485		3 485
SS-TOTAL (PRODUITS FINANCIERS NETS)	3 416	17	14	3 485		3 485
PRIMES CEDEES AUX REASSUREURS	6 621			6 621		6 621
PART REASS. DANS PRESTATIONS PAYEES	197		161	358		358
PART REASS. DANS PROV. TECH. CLOTURE	53 762		289	54 051		54 051
PART REASS. DANS PROV. TECH. OUVERT.	56 899	20	285	57 204		57 204
SS-TOTAL (CHARGE DE LA REASSURANCE)	9 561	20	-165	9 416		9 416
RESULTAT TECHNIQUE	19	-502	441	1 094	71	1 166

Annexe 2 États réélementaires

► Annexes 1-12 ET 1-13 - PROVISIONS TECHNIQUES

En milliers d'euros	Bilan 2012	Bilan 2011
ANNEXE 1-12		
PROVISION POUR RISQUES EN COURS	3 187	2 860
ANNEXE 1-13 A		
PREVISION DE RECOURS A ENCAISSER	9 541	9 716
ANNEXE 1-13 B (*)		
PROVISIONS POUR SINISTRES OUVERTURE	148 883	107 243
PREST.PAYEES DANS L'EX. SUR EX. ANT.	20 894	19 084
PROV.POUR SIN. SUR EX.ANT. A CLOTURE	103 592	91 337
BONI / MALI (=11-12-13)	24 396	-3 178

(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours

► Annexe 1-13 C (OPÉRATIONS VISÉES AU 3° DE L'ARTICLE L 310-I)

Évolution au cours des trois derniers exercices des primes acquises et de la charge des sinistres (*)

Année d'inventaire En milliers d'euros	Exercice de survenance				
	2008	2009	2010	2011	2012
2010 REGLEMENTS	40 597	39 449	29 988		
PROVISIONS	10 954	16 373	27 314		
TOTAL DES SINISTRES (S)	51 552	55 822	57 302		
PRIMES ACQUISES (P)	77 300	77 237	79 968		
POURCENTAGE (S/P)	66,69 %	72,27 %	71,66 %		
2011 REGLEMENTS	42 423	42 035	40 248	32 701	
PROVISIONS	10 415	11 755	18 378	47 311	
TOTAL DES SINISTRES (S)	52 838	53 790	58 626	80 012	
PRIMES ACQUISES (P)	77 300	77 237	79 968	84 939	
POURCENTAGE (S/P)	68,35 %	69,64 %	73,31 %	94,20 %	
2012 REGLEMENTS	43 721	43 382	43 327	44 470	33 275
PROVISIONS	8 045	9 798	13 777	32 498	34 749
TOTAL DES SINISTRES (S)	51 766	53 180	57 104	76 968	68 024
PRIMES ACQUISES (P)	77 300	77 237	79 968	84 939	91 245
POURCENTAGE (S/P)	66,97 %	68,85 %	71,41 %	90,62 %	74,55 %

(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours

Annexe 2 États réélementaires

► État détaillé des placements

Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affectation	Code Sicovam	Valeur inscrite au bilan			Valeur de réalisation	Valeur de remboursement
				Valeur brute	Correction de valeurs	Valeur nette		
Immeubles								
Montpellier B1B2 -1056 Rue Croix Verte	1	F	France	4 735	-2 874	1 861	3 900	0
Montpellier B3B4 -1027 Rue Croix Verte	1	F	France	4 986	-1 751	3 235	3 600	0
Paris-Rue de Lyon	1	F	France	621	-490	131	720	0
Rouen-Rue J.Lelieur	1	F	France	259	-155	104	250	0
Bordeaux-Av.du Gal. Larminat	1	F	France	193	-126	67	279	0
Toulon-Rue Picot	1	F	France	104	-78	26	125	0
Lyon-Av.Jean Jaurès	1	F	France	303	-218	85	280	0
Annecy-Av.de Genève	1	F	France	83	-51	32	122	0
Clermont Ferrand-Av Agriculture	1	F	France	190	-92	98	180	0
Nice-Rue de Rivoli	1	F	France	256	-151	105	325	0
Total Immeubles				11 730	-5 986	5 744	9 781	0
Valeurs mobilières								
O.P.C.V.M. MONÉTAIRES ET C.A.T.				22 392	0	22 392	22 535	0
OFI TRESOR ISR SI.4DEC	241	F	FR0000008997	1054		1054	1055	
OFI TRESOR PLUS ISR C FCP 4DEC	150	F	FR0010262923	1730		1730	1755	
MACIF TRESOR.SEM.ISR FCP 4DEC	38	F	FR0010812651	3803		3803	3917	
CL Monétaire Large	32	F	FR0007430772	3579		3579	3579	
CL Eonia	1	F	FR0007483482	57		57	57	
EFI Performance	3300	F	FR0010105833	1515		1515	1519	
LBPAM E	5	F	FR0010492728	38		38	38	
CM - COMPTE A TERME		F		10614		10614	10614	
O.P.C.V.M. MONÉTAIRES DYNAMIQUES				7 686	0	7 686	7 963	0
OFI CONVERT.TX.EURO C FCP 4DEC	10000	F	FR0010014480	2883		2883	2985	0
OFI RISK ARBITRAGES FCP 3DEC	35600	F	FR0010035451	4803		4803	4979	0
O.P.C.V.M. TAUX VARIABLES				8 348	0	8 348	9 185	0
OFI INVEST.GRADE C.T.FCP 4DEC	40100	F	FR0000979866	4088		4088	4239	0
OFI PALMARES BOND FCP 4DEC	15000	F	FR0010356931	1976		1976	2082	0
OFI EURO HIGH YIELD I FCP 4DEC	35256	F	FR0010596783	2284		2284	2864	0
O.P.C.V.M. - ACTIONS				11 654	0	11 654	11 851	0
OFI PALMARES EQUITY FCP 4DEC	7518	F	FR0007041546	6554		6554	6111	0
ROCHE-BRUNE EUR.ACT.C FCP 3DEC	1150	F	FR0010237503	1627		1627	1976	0
OFI MULTISE.EUROPE ISR CLI C.	43292	F	LU0185497350	3472		3472	3764	0
O.P.C.V.M - FONDS ALTERNATIFS				600	0	600	490	0
OFI GREATER CHINA	12	F	FR0011023571	600		600	490	0
OBLIGATIONS CONVERTIBLES				3 065	0	3 065	3 227	0
SINGL.OFI CV.INTL I EUR H C.2D	65000	F	LU0336374540	3065		3065	3227	0
F.C.P.R. INFRAVIA (1)				839	0	839	911	0
INFRAVIA A FCPR 2DEC	9900	F	FR0010647735	829		829	901	0
INFRAVIA B FCPR	10000	F	FR0010648873	10		10	10	0

Annexe 2 États réélementaires

État détaillé des placements (suite)

Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affectation	Code Sicovam	Valeur inscrite au bilan			Valeur de réalisation	Valeur de remboursement
				Valeur brute	Correction de valeurs	Valeur nette		
OBLIGATIONS				96 874	423	97 298	106 220	97 173
CNA 4,5%03-0318	3227000	F	FR0000473217	3303	-28	3275	3799	3 227
FINA.FONC.4,25%04-290114 EMTN	1000000	F	FR0010039149	1040	-30	1010	1042	1 000
BPCE 4,60%04-200216 TSR	1000000	F	FR0010049643	1010	-5	1005	1028	1 000
SOCIETE GLE 4,50%04-060516 TSR	1200000	F	FR0010071027	1196	2	1198	1241	1 200
OAT 4%0904-251014	1000000	F	FR0010112052	997	1	999	1071	1 000
CRH 4,10%04-251015	1000000	F	FR0010134379	951	30	981	1102	1 000
OATE 1,60%04-25072015 INDX	1000000	F	FR0010135525	1093	89	1182	1277	1 185
OAT 3,5%05-25042015	1000000	F	FR0010163543	929	48	976	1075	1 000
OAT 3%05-25102015	1000000	F	FR0010216481	926	49	975	1079	1 000
SCHNEIDER 4%05-110817 EMTN	2000000	F	FR0010224337	2001	-1	2001	2261	2 000
CARREF.3,625%05-060513S.35 T.1	500000	F	FR0010257873	517	-15	502	504	500
CFF 3,375%06-180116 EMTN S.312	1000000	F	FR0010271148	943	37	980	1079	1 000
CRH 4%06-250418	2500000	F	FR0010345181	2440	23	2463	2883	2 500
CIF EUROMORTG.4%06-251016 EMTN	1000000	F	FR0010385906	967	18	985	1102	1 000
CARREFOUR 4,375%06-021116 EMTN	700000	F	FR0010394478	695	3	698	773	700
OAT 3,75%07-25042017	2000000	F	FR0010415331	1896	53	1949	2274	2 000
FIN.FONC.4,125%07-251017 EMTN	4000000	F	FR0010422618	3979	8	3987	4580	4 000
OAT 4,25%07-25102017	1000000	F	FR0010517417	1068	-12	1056	1168	1 000
NATIXIS 07-PERP	1000000	F	FR0010531012	500	52	552	815	1 000
RATP 4,5%08-280518 EMTN	1000000	F	FR0010620898	1090	-27	1062	1179	1 000
VIVENDI 7,75%09-230114 EMTN	1000000	F	FR0010714196	997	2	999	1072	1 000
CRH 5%09-080419	2000000	F	FR0010744904	2107	-29	2078	2448	2 000
DEXIA MUN.3,625%10-260218 EMTN	2000000	F	FR0010859777	1901	15	1917	2198	2 000
CM ARKEA HOME 2,5%10-160615	2500000	F	FR0010908640	2483	8	2491	2618	2 500
GCE COV.BOND 2%10-300913EMTN	1000000	F	FR0010945907	997	2	999	1013	1 000
DMA 2,75%10-250116 EMTN	2000000	F	FR0010945956	1966	13	1979	2099	2 000
DMA 3,50%10-240920 EMTN	2000000	F	FR0010945964	2065	-3	2062	2194	2 000
OAT 2,50%10-25102020	2000000	F	FR0010949651	1853	16	1869	2146	2 000
GECINA 4,25%11-030216 EMTN	3500000	F	FR0011001361	3442	19	3461	3774	3 500
CREDIT LYONNAIS 4,40%11-130721	1740000	F	FR0011062595	1919	-2	1917	1930	1 740
VIVENDI 4,75%0721	4000000	F	FR0011076462	4205	-9	4195	4609	4 000
GECINA 4,75%12-110419 EMTN	500000	F	FR0011233337	496	0	496	554	500
BOUYGUES 3,625%12-160123	3000000	F	FR0011332196	3006	-1	3006	3183	3 000
VOLK.INTL.FIN.4 7/8%03-13 EMTN	2000000	F	XS0168882495	1980	19	1998	2032	2 000
AIR PRODUCTS 3,875%05-15	1000000	F	XS0213159824	1015	-8	1007	1068	1 000
LAFARGE 4,75%05-23032020 EMTN	2271000	F	XS0215159731	2339	-1	2338	2393	2 271
WENDEL 4,375%05-090817	2300000	F	XS0224749100	2287	4	2291	2381	2 300
HSBC FINANCE 3,75%05-15 MTN	1500000	F	XS0233988004	1470	20	1490	1615	1 500
TELEFONICA EM.4,375%06-16 MTN	2500000	F	XS0241946630	2502	2	2504	2666	2 500
BFCM 4,25%07-050214 EMTN	1500000	F	XS0284756755	1442	47	1489	1559	1 500
EXOR 5,375% 07-120617	1500000	F	XS0300900478	1519	-5	1514	1610	1 500
EDF 5%08-050218	1000000	F	XS0342783692	936	25	961	1180	1 000
FRANCE TELECOM 5,25%08-220514	1200000	F	XS0365092872	1195	3	1198	1276	1 200
RWE FIN.5 3/4%08-1113	1000000	F	XS0399648301	996	3	999	1046	1 000
EDF 5,625%08-230113 EMTN	1000000	F	XS0400736475	996	3	1000	1003	1 000
CARREFOUR INDX RTG08-1213 EMTN	750000	F	XS0401494900	749	1	750	791	750
SODEXO 6,25%09-300115	600000	F	XS0408827409	597	2	599	667	600

Annexe 2 États réélementaires

Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affectation	Code Sicovam	Valeur inscrite au bilan			Valeur de réalisation	Valeur de remboursement
				Valeur brute	Correction de valeurs	Valeur nette		
RFF 4,5%09-300124 EMTN	1000000	F	XS0410174659	996	1	997	1212	1 000
RATP 4%09-230921 EMTN	1000000	F	XS0453664053	1030	-6	1024	1161	1 000
LAFARGE INDX RTG09-161219 EMTN	1000000	F	XS0473114543	1075	-2	1073	1134	1 000
CANADA 3,5%10-130120	1200000	F	XS0477543721	1193	2	1195	1428	1 200
RABOBANK 4,125%10-140725 EMTN	2000000	F	XS0525602339	2072	-3	2068	2329	2 000
INVESTOR 3,25%10-170918 EMTN	2000000	F	XS0542591580	1954	8	1962	2196	2 000
EDISON SPA 3,875%10-101117	2000000	F	XS0557897203	2139	-7	2132	2179	2 000
HSBC BANK 3,125%10-151117 EMTN	2000000	F	XS0558893094	1995	1	1996	2184	2 000
RABOBANK 4,125%11-120121 EMTN	2000000	F	XS0576532054	2048	-4	2044	2297	2 000
ST GOBAIN 3,5%11-300915 EMTN	1500000	F	XS0683565476	1517	-5	1512	1592	1 500
RABOBANK NED.4%12-110122	500000	F	XS0728812495	533	-2	532	567	500
ST GOBAIN 3,625%12-280322 EMTN	1000000	F	XS0760364116	994	0	995	1035	1 000
ST GOBAIN 3,625%12-150621 EMTN	2000000	F	XS0791007734	2002	0	2002	2080	2 000
UNIBAIL 2,25%12-010818 EMTN	2300000	F	XS0811116853	2327	-1	2326	2374	2 300
Total Valeurs Mobilières				151 458	423	151 882	162 384	97 173
Total des immeubles et valeurs mobilières				163 188	-5 563	157 626	172 165	97 173

Prêts et titres de participations

PRÊTS				626	0	626	626	0
ACTION LOGEMENT				551	0	551	551	0
AVANCES FAITES AU PERSONNEL				10	0	10	10	0
AUTRES PRÊTS				65	0	65	65	0
TITRES DE PARTICIPATION				1 708	-393	1 315	1 315	0
détenus dans les sociétés suivantes :								
SARL Editions FFMC	4			2	0	2	2	0
SAS LCDM	4 000			40	0	40	40	0
SCI GEMA	2			30	0	30	30	0
OFI Partenariats	14 999			179	0	179	179	0
ALTIMA COURTAGE	2			4	-4	0	0	0
SOCRAM	26 600			710	0	710	710	0
ALTIMA	4 574			457	-389	68	68	0
MATMUT Protection Juridique	5 000			37	0	37	37	0
IMA	9 931			245	0	245	245	0
IMA G.I.E.	3 750			4	0	4	4	0
Total Prêts et titres de participation				2 334	-393	1 941	1 941	0

Créances pour dépôts espèces - acceptation

Dépôts en espèces - Acceptation				275	0	275	275	0
Total Créances pour dépôts espèces				275	0	275	275	0
Total des placements				165 797	-5 956	159 842	174 381	97 173

Annexe 2 États réélementaires

► État récapitulatif des placements

Nature des placements	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ Values potent.N	+ Values potent.N-1
Immeubles	11 730	5 744	9 781	4 037	3 435
Valeurs mobilières	151 458	151 882	162 384	10 502	1 539
Valeurs mobilières relevant de l'article R 332-19	96 874	97 298	106 220	8 923	2 605
Obligations	96 874	97 298	106 220	8 923	2 605
Certificats de dépôts	0	0	0	0	0
Autres valeurs mobilières relevant de l'article R 332-20	54 584	54 584	56 163	1 579	-1 066
O.P.C.V.M. Monétaires	22 392	22 392	22 535	144	126
O.P.C.V.M. Monétaires Dynamiques	7 686	7 686	7 963	277	100
O.P.C.V.M. Taux Variable	8 348	8 348	9 185	837	180
O.P.C.V.M. Actions	11 654	11 654	11 851	198	-1 347
O.P.C.V.M. Fonds Alternatifs	600	600	490	-110	-134
F.C.P.R. Infravia	839	839	911	72	59
O.P.C.V.M. Obligations convertibles	3 065	3 065	3 227	162	-50
PRÊT ET TITRES DE PARTICIPATION	2 334	1 941	1 941	0	0
DÉPÔTS EN ESPÈCE REÇUS POUR ACCEPTATION	275	275	275	0	0
TOTAL	165 797	159 842	174 381	14 539	4 973



Société d'assurance mutuelle à cotisations variables.
Entreprise régie par le Code des Assurances
Parc Euromédecine, rue de la Croix Verte
34294 Montpellier cedex 5
Tél. : 0 825 129 129 / www.mutuelledesmotards.fr

Conception et réalisation : Service Communication de la Mutuelle des Motards

